

Une autre vie s'invente ici

Accompagnement

des communes pour la prise en compte
de la Trame verte et bleue dans
les documents d'urbanisme

**Méthodes et outils développés
par les Parcs naturels régionaux**



SYNTHESE

MAI 2015





© PNR HJ Farid Sedik

SOMMAIRE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

FICHE 1

Améliorer les connaissances écologiques et paysagères à différentes échelles

4

FICHE 2

Mobiliser / Apporter des connaissances pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans la planification locale

13

FICHE 3

Apporter un appui technique aux collectivités pour assurer la traduction des enjeux écologiques et paysagers dans les documents d'urbanisme

18

FICHE 4

Sensibiliser les élus

25

FICHE 5

Faire connaître les enjeux Trame verte et bleue du territoire au grand public

31

CONCLUSION

36

Éléments de contexte

▼ DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX IMPLIQUÉS DANS UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire ainsi que la protection et la gestion des patrimoines naturels et culturels figurent parmi les principales missions des Parcs naturels régionaux (PNR). Ceux-ci contribuent ainsi à la définition et à l'orientation des projets d'aménagement menés sur leur territoire, dans le respect de l'environnement.

En tant que personnes publiques associées (PPA), les Parcs prennent part à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme. Afin d'accompagner les communes dans la déclinaison et la précision des enjeux de la charte, opposable à ces documents de planification, leur intervention dépasse souvent ce seul mode d'association encadré par la loi. Le lancement de ces procédures peut ainsi représenter un moment privilégié pour échanger avec les élus, habitants et autres acteurs du territoire autour d'un projet d'aménagement durable de l'espace.

▼ FACILITER LA PRISE EN COMPTE DE NOUVEAUX ENJEUX COMME LA TRAME VERTE ET BLEUE

L'accompagnement proposé porte généralement sur le développement d'une approche durable de l'urbanisme, intégrant, non seulement, les enjeux de développement urbain mais, également, ceux liés à la préservation des paysages, de la biodiversité et plus récemment de la Trame verte et bleue (TVB). Les communes des Parcs bénéficient d'une ingénierie pour les accompagner dans la prise en compte des nouvelles dispositions introduites par les lois Grenelle.

Ce rôle s'avère particulièrement important étant donné la faible appropriation de ce nouvel outil d'aménagement du territoire par les élus, les techniciens des collectivités locales et les bureaux d'études spécialisés (en planification locale et ses traductions réglementaires *via* notamment le Code de l'urbanisme). Par ailleurs, l'utilisation croissante des outils de l'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi, Carte communale) n'est pas toujours synonyme de qualité des documents produits (moyens limités des communes, manque de compétences transversales des bureaux d'études, etc.). Un appui technique

du Parc pourra permettre la production de documents plus pertinents et ambitieux en termes de biodiversité et de continuités écologiques.

▼ UN RÔLE D'INTERFACE ENTRE LES ÉCHELLES RÉGIONALES ET LOCALES

Les PNR peuvent assurer un rôle d'interface entre l'échelle régionale, qui définit de grandes orientations pour la TVB à travers du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), et les échelles de planification locales (SCoT et PLU, PLUi et Cartes communales) qui doivent prendre ce dernier en compte (cf Figure 1 sur le rappel des rapports d'opposabilité).

Un accompagnement des élus locaux permet de faciliter l'appropriation des enjeux TVB définis à des échelles supra et leur intégration dans la planification locale.

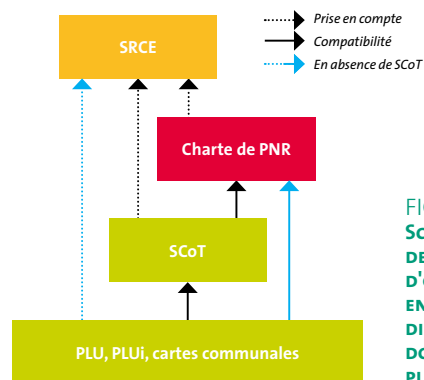


FIGURE 1
SCHÉMA DE RAPPEL
DES RAPPORTS
D'OPPOSABILITÉ
ENTRE LES
DIFFÉRENTS
DOCUMENTS DE
PLANIFICATION

▼ QUELQUES RAPPELS SUR LA TRADUCTION DE LA TVB DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

L'intégration de la TVB dans la planification locale suppose une prise en compte des enjeux écologiques et paysagers à chaque étape de la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme. Des supports méthodologiques, réalisés aux échelles nationales ou locales, et des retours d'expériences sont d'ores et déjà disponibles pour appuyer les collectivités dans la traduction réglementaire de la TVB :

[EN SAVOIR PLUS](#)

De plus, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a réalisé une étude sur les outils du Code de l'urbanisme mobilisés sur les territoires de PNR pour répondre à ces enjeux :

ÉTUDE SUR LES OUTILS DU CODE DE L'URBANISME

▼ COMMENT RELEVÉ CE NOUVEAU DÉFI POUR LES PARCS ?

Les niveaux d'implication et les modalités d'intervention dans le cadre des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme vont varier entre les Parcs mais aussi d'une commune à l'autre au sein d'un PNR. Les moyens disponibles et les enjeux identifiés sur les territoires expliquent en partie ces différences.

▼ LISTE DES FICHES THÉMATIQUES

FICHE N°1

Améliorer les connaissances écologiques et paysagères à différentes échelles. Les Parcs, de par leurs missions, jouent un rôle important en matière d'acquisition de données et de production de connaissances permettant de mieux connaître le patrimoine naturel, ainsi que les enjeux écologiques et paysagers de leur territoire. Des inventaires, études, etc. sont réalisés à différentes échelles, sur l'ensemble du territoire du Parc ou sur des secteurs à enjeux. Ces actions ne sont généralement pas liées aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme mais, les résultats acquis peuvent alimenter directement l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de ces procédures de planification locale.

FICHE N°2

Mobiliser / Apporter des connaissances pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans la planification locale. Pour favoriser le développement de démarches de planification locale prenant en compte les enjeux écologiques et paysagers du territoire concerné, les Parcs vont généralement au-delà d'un « simple » rappel des orientations de la charte et mettent en place des outils et des actions qui permettent *de partager et de transmettre des connaissances et des savoir-faire.*

Néanmoins, tous les Parcs s'interrogent sur la meilleure approche à développer sur leur territoire pour assurer une bonne prise en compte des enjeux relatifs aux continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et faciliter le travail aux échelles infra. Les initiatives existantes répondant à ces objectifs sont nombreuses et riches d'enseignements.

Ce recueil de fiches de synthèse se propose d'en dresser un aperçu. Structuré sous forme de fiches thématiques, il constitue une boîte à outils illustrant différentes pratiques et apporte quelques éléments d'analyses (avantages des outils et démarches présentés, points de vigilance et clés de réussite).

FICHE N°3

Apporter un appui technique aux collectivités pour assurer la traduction des enjeux écologiques et paysagers dans les documents d'urbanisme. En tant que PPA, les Parcs sont associés à l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme. Leur contribution, le plus souvent, ne se limite pas à l'émission d'un avis final sur le document. Ils assurent généralement un accompagnement technique tout au long de la procédure d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme afin de favoriser une prise en compte réelle et opérationnelle des enjeux liés notamment à la préservation de la biodiversité et des paysages.

FICHE N°4

Sensibiliser les élus. Sont présentés les outils et démarches de sensibilisation et de formation mis en place par les Parcs auprès des élus en matière de compréhension des enjeux TVB et de leur traduction dans un projet de territoire.

FICHE N°5

Faire connaître les enjeux TVB du territoire – Grand Public. Impliquer le grand public dès l'amont peut représenter un levier de poids vis-à-vis des collectivités pour une bonne prise en compte des enjeux de la biodiversité et de la TVB dans les documents d'urbanisme et les projets locaux d'aménagement.

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGÈRES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

EN AMONT

PENDANT

APRÈS

LES DÉMARCHES D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME



© O. Marchal -PNR CQ

De nombreux Parcs développent des outils de connaissance de la biodiversité, du paysage ou des continuités écologiques à l'échelle du Parc, d'entités paysagères, d'intercommunalités ou de communes. Il peut s'agir **d'inventaires ou d'études** qui visent à mieux connaître la richesse du territoire ou qui permettent d'identifier les enjeux, notamment Trame verte et bleue (TVB). Ces actions de production de données et d'amélioration des connaissances sont indispensables pour une prise en compte de ces enjeux dans les chartes de Parcs et les documents d'urbanisme. ■

1. LES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) ET LES AUTRES INVENTAIRES DE LA BIODIVERSITÉ

▼ OBJECTIFS

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'une intercommunalité et identifier les enjeux spécifiques associés ;
- Sensibiliser les élus, les citoyens, et les autres acteurs locaux à la biodiversité ;
- Faciliter la mise en place de politiques communales ou intercommunales qui prennent en compte la biodiversité (dont la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme) ;
- Établir un état initial de la biodiversité pour mesurer son évolution sur le long terme et évaluer les politiques publiques mises en œuvre.

▼ DESCRIPTIF

Les atlas ou inventaires de la biodiversité regroupent généralement plusieurs **inventaires et cartographies concernant les habitats, la faune et la flore**, à une échelle comprise entre 1/25000^e et 1/5000^e. Ils sont le plus souvent réalisés à l'échelle communale et intercommunale. Ces inventaires reposent principalement sur de l'expertise et peuvent être basés sur une analyse paysagère (PNR du Gâtinais français : inventaire du bâti, milieux naturels, vues emblématiques éligibles à l'observatoire des paysages...), sur des données « espèces »

(PNR du Vexin français : espèces menacées, rares et indicatrices de la qualité des milieux comme la chouette chevêche) et/ou sur la caractérisation de l'intérêt écologique des différents secteurs communaux (PNR de Lorraine). Des démarches participatives impliquant les citoyens sont aussi parfois mises en place (cf. fiche 5). Afin d'identifier et de hiérarchiser les zones à enjeux et les continuités écologiques, une connaissance fine et opérationnelle de la biodiversité doit être le résultat de ces inventaires.

Les données produites et les enjeux identifiés sont formalisés dans un document synthétique et pédagogique destiné aux élus et aux habitants. Issus d'une démarche volontaire, ces outils de connaissance et d'aide à la décision ne se substituent à aucune obligation réglementaire en matière de biodiversité. Cependant, ils permettent généralement de mettre en évidence des enjeux et de formuler des recommandations **directement transférables dans les documents d'urbanisme**.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce type d'outils, un guide méthodologique national est disponible :

 [EN SAVOIR PLUS](#)

EXEMPLES DE PNR AYANT MIS EN PLACE DES ABC OU DES DÉMARCHES SIMILAIRES

PNR du Gâtinais Français : *Les Atlas communaux*

- 57 atlas réalisés (169 communes), des atlas pluri-communaux en cours sur les nouvelles communes adhérentes suite au renouvellement de la Charte en 2011.
- Réalisés par un bureau d'étude (spécialisé en urbanisme, paysage, architecture et écologie) et financés à 100% par le Parc.

PNR de Lorraine : *Les Atlas communaux*

- Depuis 1993, 113 ABC sont disponibles en version papier, les derniers réalisés sont numérisés.
- Coût : environ 12000€ (un stage de 6 mois et un chargé de mission à temps plein pendant 4 mois).
- Financement : Région Lorraine, État, Europe et Conseil général de la Moselle.

→ Partenaires : le monde associatif (CPEPESC, FLORAINE, Maison du pays des étangs, etc.), les CG, CEN de Lorraine, l'ONF, etc.

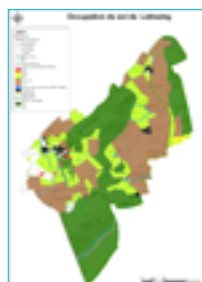


FIGURE 1.1
EXEMPLE DE CARTE
D'OCCUPATION DES
SOLS ISSUES DE L'ATLAS
COMMUNAL DE
LIDREZING

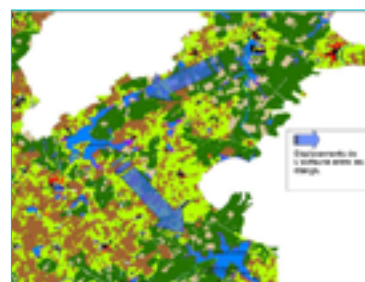


FIGURE 1.2
EXEMPLE DE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE
POUR AVIFAUNE ISSU DE CARTE
D'OCCUPATION DES SOLS DE L'ATLAS
DE COMMUNAL DE LIDREZING

PNR de l'Avesnois : *Inventaires communaux de la biodiversité (ICB)*

- Proches de l'ABC, comportent des cartographies commentées des différentes occupations du sol et des photographies.
- 2 communes (2012) puis 2 autres (2013) dont une qui élaborait un document d'urbanisme.
- Avec l'appui technique du Conservatoire d'espaces naturels - Nord et du Pas-de-Calais.

PNR du Vexin Français : *Les Atlas communaux du patrimoine naturel*

- Depuis 2003, 80% des 99 communes du Parc (couverture totale du PNR d'ici 3 ans).

 [EN SAVOIR PLUS](#)

2. LES CHARTES PAYSAGÈRES ET LES PLANS OU SCHÉMAS BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE – OUTILS À L'INTERFACE ENTRE BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE

▼ OBJECTIFS

- Caractériser les unités et structures paysagères du territoire ;
- Mieux comprendre les évolutions du paysage et les enjeux liés à la qualité paysagère et aux continuités écologiques sur un territoire ;
- Sensibiliser les élus, les aider à définir des objectifs paysagers et intégrer le paysage dans les projets d'aménagement ;
- Définir une stratégie (dimension prospective) de préservation de la qualité paysagère, voire éco-paysagère, concertée entre les différents acteurs du territoire.

▼ DESCRIPTIF

Les outils de connaissance du territoire sont le plus souvent mis en place de façon volontaire. Ils peuvent être déclinés à l'échelle du Parc, d'une entité paysagère, d'une commune ou d'une intercommunalité. Ils sont réalisés en complément ou à la place des inventaires de la biodiversité et constituent un outil d'aide à la décision lors de

l'élaboration des documents d'urbanisme. Ils se basent généralement sur une synthèse des documents déjà existants (ABC, cartographie, etc.) et sont organisés sous forme de cartes thématiques.

Parmi ces outils, **la charte paysagère** est la plus utilisée par les Parcs. Son objectif, *via* la mise en œuvre d'un diagnostic paysager, est de caractériser l'identité du paysage, ses spécificités, son potentiel et ses dynamiques d'évolution. Elle permet d'identifier sur un territoire qui peut dépasser les découpages administratifs, les grandes orientations concernant le paysage (stratégie, plan d'action, projets paysagers) et donc rendre cohérents les aménagements futurs (*via* les documents d'urbanisme). En la signant, chaque maire s'engage à respecter les dispositions de la charte.

Plus récemment, d'autres outils, tels que les **plans ou les schémas de la biodiversité et du paysage, basés sur une approche éco-paysagère**, ont été mis en place par plusieurs Parcs.

EXEMPLES DE PNR AYANT MIS EN PLACE CES OUTILS

PNR du Gâtinais Français : *Charte paysagère*

- Echelle intercommunale : Plateau du Gâtinais sud (20 communes) et Plaine de Brière (10 communes) en complément des Atlas communaux.
- Orientations et conseils pour les projets d'aménagement communaux et supra communaux.

 [EN SAVOIR PLUS](#)

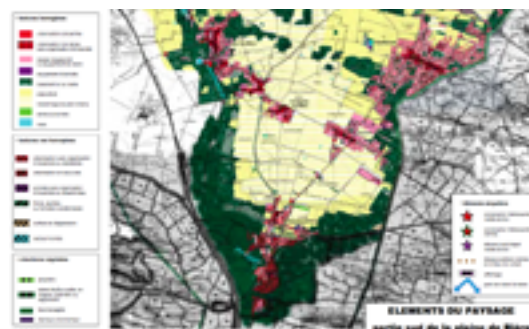


FIGURE 1.3
CHARTRE PAYSAGÈRE DE LA PLAINE DE BRIÈRE, EXEMPLE DE CARTE
AVEC LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE DE LA PARTIE SUD

PNR du Vexin Français : *Charte paysagère*

- Échelle communale : réalisées pour 98 communes sur 99, consultables en mairie.
- Souligne la vocation spécifique des éléments de la commune, l'accent sur l'intégration visuelle des équipements et infrastructures (entrées des communes, zones d'activités, pylônes, etc.).

PNR de Brière : *Charte paysagère*

- En 2005, étude préalable (terrain, photo-interprétation, cartes, concertation) comprenant un diagnostic des unités paysagères et des propositions à l'échelle du Parc (20 communes).
- Partie 1 : description des dynamiques, des unités paysagères avec les points forts, les menaces, les enjeux, les pistes d'actions.
- Partie 2 : recommandations pour préserver le caractère rural du territoire (maîtriser le développement communal, éviter l'enclavement des terres agricoles, etc.), préserver la zone de sensibilité autour des marais (remblaiements, affouillements et urbanisation interdite, renforcement des liaisons marais/bocage) et recommandations sur les aménagements et la gestion des marais et du bocage à travers les prescriptions des documents d'urbanisme.

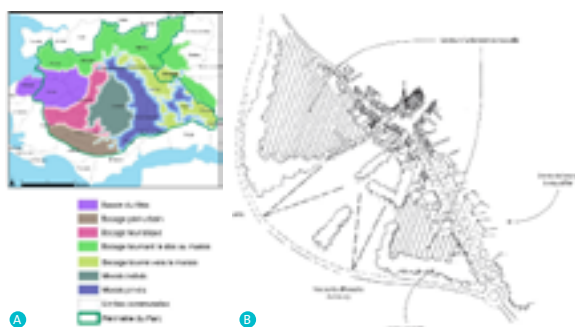


FIGURE 1.4
EXEMPLE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE DU PARC DE BRIÈRE, DESCRIPTION DES DIFFÉRENTES ENTITÉS PAYSAGÈRES A À L'ÉCHELLE DU PARC ET B À L'ÉCHELLE DU BOURG

PNR des Pyrénées catalanes : *Charte de paysage et d'urbanisme*

- Uniquement une entrée paysage : permet de caractériser les continuités et les enjeux associés.
- 6 chartes par entité paysagère élaborées entre 2007 et 2008, en concertation avec les élus.
- Mettent en évidence la qualité des paysages (reliefs, climats, espaces bâtis, agricoles ou naturels, etc.) et aider les porteurs de projets d'aménagements à les mettre en valeur.
- Partenariats : Conseil général, Région, État et Europe.

- Synthèses disponibles sur le Système d'information territoriale du Parc et en mairies. S'articule avec un « *Guide architectural et paysager* », un « *Guide pratique pour les projets de construction et de plantation* » et des « *Cahiers de préconisations sur les axes de communication et les projets d'aménagement* » pour l'élaboration de projets d'aménagement.

🗺️ CARTE INTERACTIVE DU PARC

🗺️ LA CHARTE DE PAYSAGE ET D'URBANISME

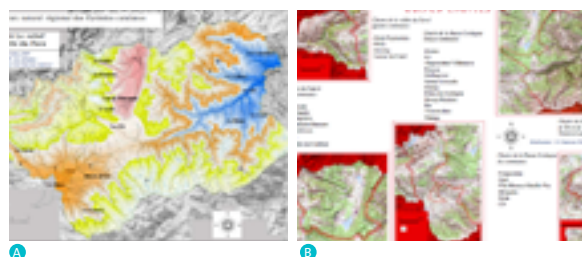


FIGURE 1.5
EXEMPLE DE LA CHARTE DE PAYSAGE ET D'URBANISME DU PNR DES PYRÉNÉES CATALANES A LA CARTE DU RELIEF À L'ÉCHELLE DU PARC ET B LE PÉRIMÈTRE DE CINQ DES SIX CHARTES MISES EN ŒUVRE

PNR de la Haute Vallée de Chevreuse : *Le plan paysage et biodiversité (PPB)*

- L'idée est d'agir à l'échelle intercommunale, pertinente pour travailler sur le paysage et la biodiversité, en s'appuyant sur une dynamique de projet.
- Remplace les ABC, l'ensemble du territoire du Parc doit être couvert par un PPB à mi-chartre.
- Réalisé à l'échelle d'une entité paysagère : plateau de Limours (2008, 4 communes, partenariat avec Arpents Paysage et OGE), Vallées de l'Yvette (16 communes, 2012, partenariat avec Agence Folléa-Gautier et Atelier d'écologie urbaine) et la Plaine de Jouars à Monfort (12 communes, 2014-2015, en partenariat avec Folléa-Gautier et OGE).
- Comprend une carte évolutive des continuités écologiques (outil de suivi, en cohérence avec le SRCE), un argumentaire des enjeux territoriaux pour connaître et comprendre le territoire et ses grandes tendances d'évolution (développement d'espaces agricoles vivants, urbanisation respectueuse des paysages, etc.), des fiches actions avec des solutions opérationnelles et, à l'échelle locale, des plans guides (zoom sur des secteurs à enjeux) pour lancer des pistes d'actions (exemples de projets, reproductibles sur d'autres communes de l'entité paysagère).
- Échelle communale : documents cartographiques de synthèse intégrés dans le SIG du Parc.
- Peuvent être pris en compte dans PLU : intégration des grands enjeux énoncés et de la carte de la déclinaison communale (PADD et OAP), prescriptions des éléments

du PPB (règlement et zonage du PLU) et sa déclinaison communale ajoutée à titre informatif.

- Inscrits dans la charte et les objectifs du Parc, financés sur le budget d'investissement du PNR et les appels à projets du ministère pour les plans de paysage.

EN SAVOIR PLUS

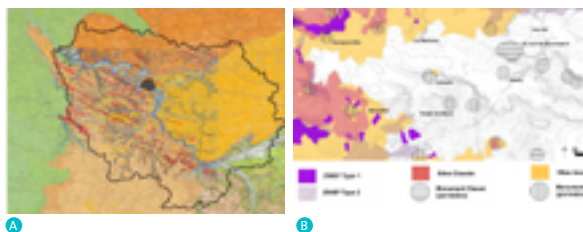


FIGURE 1.6
EXEMPLE DU PLAN PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ DU PLATEAU DE LIMOURS (PNR DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE) AVEC A LA CARTE GÉOLOGIQUE SIMPLIFIÉE DU BASSIN PARISIEN ET SES GRANDES ORIENTATIONS MORPHOLOGIQUES ET B LA CARTE DES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES

PNR des Ballons des Vosges : *Les schémas de la biodiversité et des paysages*

- Echelle intercommunale, mise en place d'une stratégie d'occupation de l'espace (sur 12 ans), qui prend en compte des stratégies nationales, régionales (SRCE, atlas des paysages), du Parc (charte) et locales (plans de paysage, gerplans) d'aménagement et de gestion du territoire.
- Piloté par le PNR et deux bureaux d'études (DAT Conseils, ECOLOR).
- Des schémas de références du territoire avec une boîte à outil pour faciliter sa mise en œuvre.

- 2ème phase : concertation, appropriation et préparation à la mise en œuvre. Les diagnostics ont été présentés pour co-construire les schémas et les actions qui en découleront.

- Financements : MAEC (prairies), Agence de l'eau (Trame bleue), moyens disponibles pour le paysage. Teste des solutions non monétaires (croisement : motivations/incitations/institutions).

- Un ABC a été expérimenté sur le territoire. Cet outil pourrait être développé dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du schéma de la biodiversité et des paysages *via* les PLU.

EN SAVOIR PLUS

PNR des Caps et Marais d'Opale : *Les études paysagères et environnementales*

- Echelle communale : préciser les enjeux et les richesses paysagères et environnementales.
- Menées à l'échelle communale pour la majorité mais récemment, une étude concernant 4 communes a été lancée. 47 études (sur 152 communes) ont été réalisées.

3. LES ÉTUDES TRAME VERTE ET BLEUE

▼ OBJECTIFS

- Améliorer les connaissances sur les continuités écologiques du territoire et leurs fonctionnalités ;
- Identifier et cartographier les réseaux écologiques, les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, les sources de fragmentation ou points de conflit ;
- Mettre en évidence les zones à enjeux ;
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour préserver ou restaurer les continuités écologiques du territoire.

▼ DESCRIPTIF

Ces études sont réalisées directement par le Parc ou par un bureau d'études, parfois en association avec d'autres partenaires techniques (Conservatoires d'espaces naturels, Office national des forêts, chambre régionale

d'agriculture, etc.) et généralement en concertation avec les acteurs du territoire. Elles peuvent être menées à l'échelle du Parc, en vue notamment d'être reprises dans la charte, à des échelles plus fines (sur des zones à enjeux) ou sur des secteurs où des dynamiques sont déjà engagées.

Selon leur niveau de précision, les études réalisées contribuent à l'identification des grandes orientations pour les documents d'urbanisme (identification de zones à enjeux à préciser et à caractériser ensuite à l'échelle infra) ou des éléments fins et précis pouvant être presque directement repris en l'état dans les documents d'urbanisme (identification de réservoirs de biodiversité, de corridors à la parcelle et de mesures à mettre en œuvre pour les préserver ou les remettre en bon état).

EXEMPLES DE PNR AYANT MIS EN PLACE CES OUTILS

PNR Forêt d'Orient : Étude fine de la TVB du territoire du Parc intégrée au SCoT

- Objectifs : identifier et cartographier finement les continuités écologiques du territoire (80 000 ha) pour intégrer ces enjeux dans le SCoT, dont le périmètre est le même que celui du Parc.
- Contenu : une cartographie au 1/25000^e avec une base de données évolutives et un plan d'actions pour la reconquête de cette TVB (fiches actions associées), des cartographies à l'échelle de la parcelle des continuités écologiques de chaque commune pour accompagner la déclinaison locale de la TVB dans les PLU.
- Étude conduite par le PNR et un bureau d'études, chargé de la synthèse des informations environnementales et de la définition des différents éléments de la Trame *via* un questionnaire à destination des communes du Parc. Un comité technique a été constitué pour l'expertise et un comité de suivi pour définir et hiérarchiser les enjeux.
- Coût global : 55 855€ HT.
- Financements : Région Champagne Ardenne, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Parc.

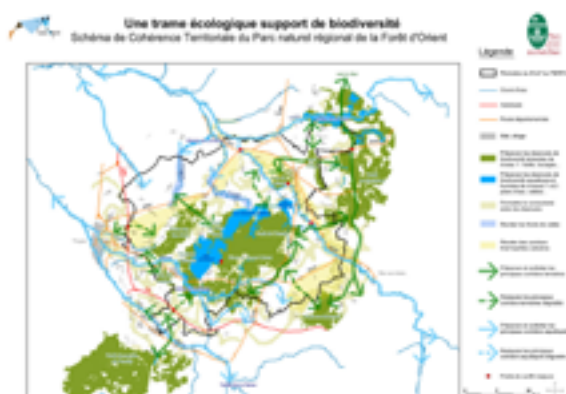


FIGURE 1.7
CARTOGRAPHIE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DU SCoT DU PARC DE LA FORÊT D'ORIENT

PNR du Pilat : Identification de la TVB sur le territoire du Parc et sa périphérie

- De septembre 2011 à avril 2013, étude conduite par un bureau d'études (coût : 120 000€ TTC, cofinancé par la Région Rhône-Alpes et le FEDER Massif central).
- Productions : rapport d'étude, un atlas cartographique et une carte de synthèse au 1/25000^e, un programme d'actions pour maintenir et restaurer la TVB.
- 30 actions de préservation et de restauration de la TVB en cours de mise en œuvre dans le cadre du Contrat de territoire Corridors biologiques « Grand Pilat » 2014-2018, signé avec la Région Rhône-Alpes.

PNR Avesnois : Identification concertée du maillage bocager à l'échelle communale

- Objectifs : Identifier et préserver les haies dans le cadre des documents d'urbanisme.
- Méthode élaborée avec les chambres d'agriculture pour caractériser quantitativement et qualitativement le bocage par photo-interprétation et prospection de terrain. Les haies sont hiérarchisées sous SIG à l'échelle de la commune selon 4 fonctions : écologique, paysagère, antiérosive et intégration du bâti. Étude faite en concertation avec les agriculteurs.
- Moyens humains : un assistant d'étude urbanisme et paysage à 70% (inventaire de haies, animation de réunions, suivis, SIG) et un assistant d'étude SIG à 15% (analyse du maillage bocager sous SIG, analyses cartographiques).
- Financement : poste d'assistant d'étude financé par Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas-de-Calais et celui d'assistant d'étude SIG par le Syndicat Mixte du Parc. Coût supplémentaire : Impression des plans nécessaire à l'animation de la démarche (environ 750€/an).
- Partenaires : la DDTM (aspect réglementaire), les communes et les bureaux d'études en charge d'élaborer les documents d'urbanismes.
- Fin 2014, le maillage bocager de 70 communes sur 134 font l'objet d'une démarche de préservation (L.123-1-5-III.2 ou R421-23j du Code de l'urbanisme) soit 5000 km de haies.

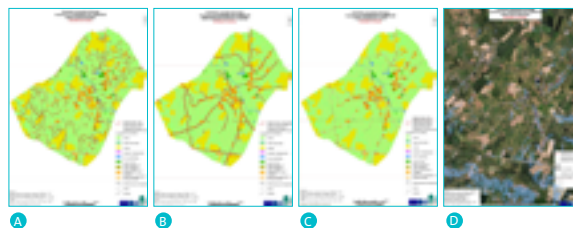


FIGURE 1.8
IDENTIFICATION DU MAILLAGE BOCAGER POUR LA COMMUNE DE TAINIÈRES-EN-THIÉRACHE AVEC EN A) LES HAIES HAUTES BOISÉES, B) LES HAIES BORDANT LES ROUTES ET CHEMINS, C) LES HAIES INTÉGRANT DE BÂTI ET D) LES HAIES ANTI-ÉROSIVES

PNR Périgord-Limousin : Inventaire des zones humides

- Objectifs : identifier les zones humides du Parc pour une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme (cartographie fournie sous forme de SIG au bureau d'études).
- Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique des zones humides, financé en partie par l'Agence de l'eau Ardour-Garonne.
- Inventaires de la partie Haute-Vienne (2005, réalisés par le Conservatoire botanique du Massif Central), des communes de Dordogne (2006, réalisés par le Parc) et des nouvelles adhérentes (2011, réalisés par le Parc).

REGARD SUR CES OUTILS

Ces outils, parfois coûteux en moyens humains et financiers, sont à mettre en œuvre en amont de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme. Ils permettent l'acquisition de connaissances nécessaires à la prise en compte de la TVB.

Les éléments d'analyse proposés ci-dessous n'ont pas pour objectif de comparer les outils présentés dans le cadre de cette fiche. Chaque dispositif ainsi que les moyens et les méthodes développés pour les mettre en place restent différents. Leur complémentarité peut, cependant, être

soulignée. Précisons également deux conditions fondamentales pour que ces outils répondent aux objectifs visés :

- une construction basée sur la mobilisation de compétences pluridisciplinaires au sein de l'équipe du Parc ;
- la sensibilisation et l'appropriation par les bureaux d'études et les élus : un format pédagogique, une diffusion, un partage, voire même la co-construction avec les acteurs locaux sont des éléments décisifs.

	POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE	CLES DE RÉUSSITE
<p>INVENTAIRES DE LA BIODIVERSITÉ (ABC / ICB)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Données issues du terrain (fiabiles et exhaustives) ; • Bonne échelle d'appropriation ; • Connaissance fine et adaptée aux territoires sous pression ; • Réutilisables pour d'autres projets ; • Qualité du milieu clairement définie ; • Gain de temps humain et financier pour les communes lors de l'élaboration des PLU. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension prospective absente ; • Ne prennent pas en compte les jardins privés (axés espaces non urbanisés) ; • Nécessitent d'être actualisés ; • Cohérence avec les territoires voisins ; • Coût, temps nécessaire, besoin d'une implication sur le long terme pour couvrir le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre les documents ; • Réfléchir à l'organisation des données en amont pour qu'ils puissent être réutilisés dans d'autres projets ; • Co-construire et définir les zones à enjeux avec les élus (aller sur le terrain avec eux).
<p>INVENTAIRES PARTICIPATIFS</p>	<p>CF : FICHE 5</p>		
<p>OUTILS À L'INTERFACE ENTRE BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE (CHARTRE PAYSAGÈRE, PPB, SCHÉMA DE LA BIODIVERSITÉ, ÉTUDE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transversaux, croisent plusieurs enjeux (écologique, biologique, paysager) ; • Cadre prospectif qui permet une projection sur le long terme ; • Plus pédagogiques et accessibles que les inventaires de la biodiversité ; • Entrée paysagère cohérente avec la TVB et qui permet de sortir des limites administratives ; • Approche qui permet une appropriation du patrimoine hérité en terme de paysage et biodiversité ; • Concertation avec les élus, le Parc et les partenaires ; • Gain en temps (utilisent des données existantes). 	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre les différentes études utilisées ; • Appropriation de ces outils par les élus parfois difficile ; • Coût, temps nécessaire, besoin d'une implication sur le long terme pour couvrir le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre les documents ; • Co-construire et définir les zones à enjeux avec les élus (aller sur le terrain avec eux) ; • Après le diagnostic : aiguiller les acteurs pour une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme ; • Présence d'animateurs sur le terrain.
<p>ÉTUDES D'IDENTIFICATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Échelle fine applicable directement vs échelle plus grossière facilement réutilisable ; • Parc : rôle d'expérimentateur ; • Renforce la place de la TVB sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Échelle fine difficile à réutiliser vs échelle plus grossière difficile à retranscrire dans les documents d'urbanisme ; • Cohérence entre les différentes études (si menées par différents partenaires) ; • Risque que le rapport « reste dans les tiroirs ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit être partagée et appropriée par les bureaux d'études, les services techniques, les élus ; • Construction et restitution pédagogiques et accessibles à tous ; • Plus facile à réutiliser si elle est faite en interne.

MOBILISER / APPORTER DES CONNAISSANCES

POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ ET
DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LA PLANIFICATION LOCALE

EN AMONT

PENDANT

APRÈS

LES DÉMARCHES D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME



© J. PALLE - PNR P

A l'occasion du lancement d'une procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme, le Parc peut transmettre un certain nombre d'éléments visant à une meilleure intégration des enjeux en matière de biodiversité et de continuités écologiques. Afin de faciliter le travail des communes, plusieurs Parcs vont au-delà du simple rappel des engagements de la charte en adaptant ces orientations aux enjeux présents sur la commune (cartographies, fiches, etc.) et en mettant à disposition des éléments de connaissance et d'analyse du territoire concerné. Certains, s'attachent à mettre en œuvre, généralement à l'échelle intercommunale, un travail de concertation avec les acteurs du territoire pour identifier les enjeux présents et définir une stratégie de gestion du territoire sur le long terme (dimension prospective). Les documents élaborés n'ont pas de portée réglementaire mais constituent des outils de sensibilisation et d'information. Ils permettent aux Parcs d'être présents en amont de la procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme. Ils apportent un éclairage sur les enjeux (biodiversité, paysage, etc.) et font émerger les besoins de chaque commune. Ces outils aident aussi les acteurs locaux dans la mise en œuvre de politiques d'aménagement et d'urbanisme compatibles avec les orientations de la charte du Parc. ■

1. LES RAPPELS DES DISPOSITIONS DE LA CHARTE

▼ OBJECTIFS

- Faciliter la lecture et l'appropriation des grandes orientations du Parc en matière d'aménagement du territoire ;
- Informer et rappeler aux élus leurs engagements vis-à-vis de la charte du Parc.

▼ DESCRIPTIF

Suite à l'adoption de leur charte, de nombreux Parcs

élaborent et transmettent aux collectivités locales des documents simplifiés et opérationnels pour faciliter la lecture et l'appropriation des grandes orientations du Parc en matière d'aménagement du territoire. Ces outils peuvent également être édités en réponse aux éventuelles difficultés d'application de la charte. Ils font généralement partie des documents transmis par le Parc aux communes ou intercommunalités en amont de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.

EXEMPLES DE PNR AYANT DÉVELOPPÉ CE TYPE DE DOCUMENTS

PNR Scarpe-Escaut : « *Les principes de la charte en matière d'urbanisme – Guide conseils* »

- Guide conseils avec un focus par thématique sur la législation, les orientations de la charte et les solutions pour répondre à ces enjeux.

 [EN SAVOIR PLUS](#)

PNR du Massif des Bauges : *Fiche pratique « Les dispositions de la charte du Parc qui orientent significativement l'urbanisme »*

- 29 thèmes (agriculture, tourisme, espaces naturels remarquables, etc.) expliqués en quelques mots avec les conséquences sur les PLU.

 [EN SAVOIR PLUS](#)

2. LES « PORTER-À-CONNAISSANCE » (PAC)

▼ OBJECTIFS

- Informer ou rappeler aux élus leurs engagements vis-à-vis de la charte du Parc ;
- Favoriser la déclinaison des orientations de la charte dans les documents d'urbanisme ;
- Transmettre les connaissances acquises par le Parc en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire ;
- Améliorer l'identification et la prise en compte, dans le cadre de démarches de planification locale et de projets d'aménagement, des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ainsi que du patrimoine culturel du territoire.

▼ DESCRIPTIF

« *Porter-à-connaissance du Parc* », « *Référents du paysage* », « *Regard du Parc* », « *Note d'enjeux* », etc. : plusieurs Parcs ont développé ces dernières années des outils de transmission des connaissances en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire à destination des communes ou communautés de communes dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Ces outils permettent, non seulement de rappeler les dispositions de la charte et la disponibilité de données de références mais, également, de mettre en évidence les enjeux présents sur la commune ou le territoire ciblé (paysage, eau, biodiversité (dont TVB), énergie, patrimoine architectural, etc.). Contrairement au PAC de l'État, les éléments transmis par le Parc n'ont pas de

portée réglementaire.

Ces documents de synthèse sont produits le plus souvent de façon transversale par l'équipe technique du Parc. Ils sont proposés afin d'enrichir le périmètre de réflexion des élus et des techniciens assurant ainsi la maîtrise d'ouvrage du projet. Ils les aident dans la mise en œuvre de politiques d'aménagement et d'urbanisme compatibles avec les orientations de la charte du Parc.

De nombreux Parcs proposent des « *porter-à-connaissance* » pour les Cartes communales, PLU, PLUi ou SCoT.

▼ MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Il s'agit généralement d'une action réalisée en interne, sans financement spécifique, et en continue par le chargé de mission urbanisme et paysage du Parc avec une mobilisation plus ponctuelle des chargés de mission thématiques (eau, biodiversité, énergie, etc.).

Le temps nécessaire pour élaborer ce type de document est variable en fonction de la taille et des enjeux du territoire concerné. A titre indicatif, une dizaine de jours peut être nécessaires pour élaborer une première trame qui servira de base pour tous les PLU, PLUi ou SCoT. L'adaptation du contenu aux spécificités de chaque commune ou intercommunalité nécessite en général entre trois et cinq jours de travail (visites avec prises de photos sur le terrain, mise en évidence des enjeux propres à la commune, réalisation de cartes, rédaction des éléments d'analyse, relecture par les différents chargés de mission concernés, etc.).

EXEMPLES DE PNR AYANT DÉVELOPPÉ CE TYPE DE DOCUMENTS

PNR des Volcans d'Auvergne : « Regard du Syndicat mixte du Parc sur la commune de... »

- Réalisé par le Parc, contient : un volet de synthèse des grandes orientations de la charte, un volet technique plus détaillé (60-70 pages) permettant de traduire localement ces dispositions, des commentaires/analyses thématiques, un atlas territorial avec une série d'analyses cartographiques relatives au territoire étudié (eau, biodiversité, paysage, etc.) et des annexes (architecture, TVB, etc.).

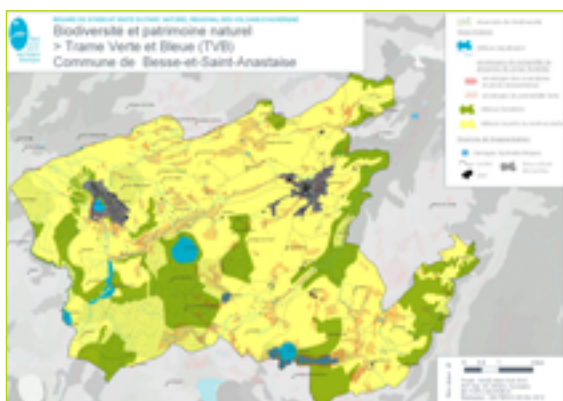


FIGURE 2.1
CARTE « TVB » EXTRAITE DU "REGARD DU SM DU PNR DES VOLCANS D'Auvergne SUR LA COMMUNE DE BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE"

PNR de Brière : « Contribution à la révision du PLU de... »

- Document personnalisé par PLU en révision : pour chaque orientation stratégique de la charte, il indique la traduction des dispositions dans chaque pièce du PLU avec des encarts sur les outils mobilisables, et les enjeux identifiés par le Parc (charte et plan de Parc, études, inventaires, etc.). Sont aussi indiqués : la liste des données, études, documents du Parc et d'autres acteurs, jugés utiles.
- Sur le même format, un document d'aide à la transposition des dispositions des mesures de la charte dans les SCoT est en cours d'élaboration.
- Ces documents sont élaborés avec l'appui de l'Adrn (Agence pour le Développement Durable de la Région Nazairienne) et de la DDTM, en concertation avec les porteurs de SCoT. Ils sont présentés aux collectivités.

PNR des Grands Causses : « Les référents du paysage »

- Un socle commun : description des patrimoines et des enjeux communs au territoire et à ses quatre grandes entités. Il complète le porter-à-connaissance de l'État.
- Cahier de compatibilité : spécificité et enjeux de la commune, élaboré en concertation avec les élus, le bureau d'études, les services de l'État et les organismes publics associés. Il est formulé au niveau du PADD et mis à l'enquête publique en document annexe.

PNR du Haut-Languedoc

- « Porter-à-connaissance » transmis aux services de l'État et à la collectivité concernée à chaque prescription d'élaboration ou de révision de SCoT, PLU(i) et Carte Communale.
- Contient : une synthèse des données et des enjeux du territoire (cartographie, analyse des données paysagères, environnementales et agricoles, grands enjeux) ; une partie "ce que dit la charte" (orientations appliquées au territoire, conseils méthodologiques, prise en compte de la TVB) ; et des annexes (publications du Parc en lien avec la TVB, les guides « concilier usages agricoles et urbanisation », les plaquettes « la haie dans le Haut-Languedoc », « la haie au service des continuités écologiques », « urbanisme et zones humides » et depuis février 2015, le « document de référence pour les paysages » avec une fiche-préconisation "TVB et éco-paysages").

PNR des Causses du Quercy

- "Porter-à-connaissance" à l'échelle communale : 8 thématiques abordées dont la TVB et l'urbanisme avec la présentation pour chaque thématique des enjeux et engagements de la charte et le point de vue du Parc (analyse des enjeux propres à la commune).

PNR de la Narbonnaise en Méditerranée : « Contribution à l'élaboration du PLU de Feuilla »

- Document élaboré par le Parc, rappelant les orientations de la charte propres à la commune, et détaillant les enjeux paysage, biodiversité (dont TVB), énergie, eau, etc. de façon précises sur la base de cartographies et de données naturalistes.

PNR de La Montagne de Reims : « Porter à connaissance pour un PLU »

- Document avec les grandes entités paysagères de la commune, ses enjeux (dont TVB), illustrés par des cartes, et propose des recommandations pour les PLU.

PNR Périgord-Limousin :

- « Porter-à-connaissances » avec les engagements de la collectivité vis-à-vis de la charte et du Plan de Parc.
- Les enjeux de la trame bleue sont mis en avant au travers des milieux humides (cf. fiche 1).

3. LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉS

▼ OBJECTIFS

- Aider les communes à comprendre le **fonctionnement, les enjeux du territoire** et ses **interactions avec les territoires** voisins ;
- Aider les communes à déterminer des **projets, des orientations d'aménagement** et des stratégies de **développement du territoire cohérentes** à moyen et long termes ;
- Amener progressivement vers un urbanisme de projet à l'échelle intercommunale.

▼ DESCRIPTIF

Les schémas d'aménagements concertés reposent sur une démarche prospective et participative volontaire proposée aux élus communaux et intercommunaux. Cette approche concertée et pluri-objectifs permet d'identifier les vocations des différents espaces pour préserver et valoriser les ressources sur le long terme. Elle définit les orientations fondamentales pour le développement durable et les aménagements du territoire à l'échelle communale et intercommunale. La clef d'entrée

n'est pas la TVB, mais les enjeux liés aux continuités écologiques intégrés dans un état des lieux plus global du territoire. Ces démarches sont réalisées le plus souvent au 1/25 000^e voire au 1/12 500^e, sur un grand territoire (bassin de vie) qui permet d'établir les continuités et les cohérences paysagères, urbaines, environnementales, etc.

Ces outils ne sont pas opposables aux documents d'urbanisme mais peuvent préfigurer des démarches de SCoT (voire de PLUi) ou améliorer l'articulation entre la charte et des SCoT existants. Leur intégration au plan de Parc ou dans un SCoT peut permettre de consolider juridiquement ces schémas d'aménagement.

▼ MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Démarche partenariale associant les communes, DDT, DDAF, URCAUE, Conseil régional, Conseils généraux, Pays, etc. avec l'appui d'un bureau d'études pour l'animation de la démarche et la formulation du document final.

Coût estimé entre 20 000€ et 30 000€ selon la taille du territoire.

EXEMPLES DE PNR AYANT MIS EN PLACE CE TYPE D'OUTILS

PNR du Massif des Bauges : Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD)

- Concerne chaque bassin de vie du territoire, certains sont achevés et d'autres en cours.
- Permet de préciser la charte et le plan du Parc notamment en matière d'enjeux paysagers et TVB.
- Permet d'articuler la charte de Parc et le SCoT.
- Constitue une loupe du SCoT ou du plan du Parc.
- Permet d'encadrer les futurs PLU.

📖 EN SAVOIR PLUS



FIGURE 2.3
CARTE EXTRAITE DU SADD HAUTE-COMBE DE SAVOIE

PNR des Monts d'Ardèche : Schémas intercommunaux d'aménagement et de gestion de l'espace (SIAGE)

- Réalisés dans les communautés de communes avec l'appui du Parc pour amener progressivement vers un urbanisme de projet à l'échelle intercommunale.

- Définition et cartographie d'orientations claires de développement et d'organisation du territoire.

📖 EN SAVOIR PLUS

PNR du Morvan : Plan intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace (PIAGE)

- A destination des élus, directement déclinable dans les documents d'urbanisme.
- Réflexion à l'échelle communale et intercommunale, portée par un groupement de communes accompagné par le Parc (financement à hauteur de 25 000€ HT), pour définir une stratégie de développement du territoire à 20 ans, l'organisation de l'aménagement de l'espace et les mesures à prendre pour gérer au mieux cet espace et, les patrimoines existants et les transformations à venir.
- En pratique : 8 à 12 mois de travail, comprend un COFIL et trois groupes de travail pour guider la réflexion, une animation par un bureau d'études, un travail de collecte des données existantes (Parc), des visites de terrain, etc.

📖 EN SAVOIR PLUS

REGARD SUR CES OUTILS

Les éléments d'analyse proposés ci-dessous n'ont pas pour objectif de comparer les outils présentés dans le cadre de cette fiche. Chaque dispositif ainsi que les moyens et les méthodes développés pour les mettre en place restent différents. Leur complémentarité peut, cependant, être soulignée. Soulignons également deux conditions fondamentales pour que ces outils répondent aux objectifs visés :

- une construction basée sur la mobilisation de compétences pluridisciplinaires au sein de l'équipe du Parc ;
- l'appropriation par les bureaux d'études et les élus : le format pédagogique, la diffusion, le partage, voire la co-construction avec les acteurs locaux sont des éléments décisifs.

	POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE	CLÉS DE RÉUSSITE
LES RAPPELS DES ORIENTATIONS DE LA CHARTE	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite peu de moyens humains et financiers ; • Applicable sur tout le territoire du Parc ; • Rappel aux élus les engagements pris dans la charte ; • Outils de sensibilisation, support de communication sur différents enjeux, dont la TVB. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu présentant des orientations générales à l'échelle du Parc, ne prenant pas en compte les spécificités de chacune des communes, ne permettant pas de localiser les enjeux ; • Utilisation, diffusion et appropriation du document souvent limitées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les différents chargés de mission et élus du Parc concernés dans l'élaboration du contenu ; • Proposer un document accessible et pédagogique, illustré de cas concrets ; • Des moyens de diffusion pour faciliter son appropriation par les bureaux d'études, les équipes techniques et les décisionnaires.
LES « PORTER-A-CONNAISSANCE »	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de partage des connaissances ; • Adapté aux spécificités locales ; • Directement applicable dans les documents d'urbanisme ; • Méthode transférable transférable à d'autres territoires ; • Support efficace pour assurer le suivi des documents d'urbanisme et la rédaction des avis par le Parc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension prospective souvent limitée ; • Temps de réalisation important ; • Difficulté d'appropriation par les élus (technicité du contenu) ; • Utilisation par les bureaux d'études : risque que les informations transmises soient reprises en l'état ; • Concertation avec les autres PPA ; • Articulation avec les autres outils développés par le Parc (guide méthodologique, cahier des charges, etc.) ; • Pas de portée réglementaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une analyse transversale des enjeux présents sur le territoire communal ou intercommunal ; • Co-construction par les différents chargés de mission du Parc concernés (transversalité de l'équipe du Parc) ; • Faire une sortie sur le terrain en amont entre chargés de mission du Parc ; • Formaliser un résumé non technique adapté aux élus ; • Accompagner la diffusion du document auprès des élus, bureaux d'études et PPA par une visite sur le terrain et/ou lors d'une réunion du conseil municipal pour une prise en compte efficace dans les documents d'urbanisme.
LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche participative ; • Dimension prospective ; • Outils de sensibilisation sur différents enjeux dont la TVB ; • Outils incitatifs qui favorisent l'émergence de SCoT ou de PLUi ; • Localisation des enjeux écologiques et paysagers, identification/partage des zones à enjeux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du document ; • Moyens nécessaires pour l'animation de la démarche et la formalisation du document final ; • Pas de portée réglementaire : nécessité de réfléchir à l'intégration dans la charte du Parc, SCoT ou PLU/PLUi . 	<ul style="list-style-type: none"> • Document réalisé en amont des documents d'urbanisme : le faire vivre, le diffuser et le partager ; • Portage/volonté politique locale ; • Concertation entre les acteurs du territoire ; • Accompagnement technique pluridisciplinaire par l'équipe du Parc.

APPORTER UN APPUI TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS

POUR ASSURER LA TRADUCTION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES
ET PAYSAGERS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

✓ EN AMONT

✓ PENDANT

○ APRÈS

LES DÉMARCHES D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME



© PNR HL

Afin de favoriser un urbanisme durable, la plupart des Parcs naturels régionaux accompagne les collectivités territoriales en matière de planification locale et d'aménagement du territoire. En fonction des moyens humains et financiers disponibles ainsi que des sollicitations et des besoins locaux, cet accompagnement varie d'un Parc à l'autre et d'une commune à une autre.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, au-delà des actions de « porter-à-connaissance » (cf. fiche 2), le Parc (principalement le chargé de mission urbanisme) suit généralement les études et participe à la procédure : du diagnostic, PADD au PLU/PLUi ou SCoT final. Certains PNR apportent également un appui technique pour l'élaboration du cahier des charges (PNR du Verdon, des Caps et Marais d'Opale, Loire Anjou Touraine, etc.) ou la formalisation du marché public et la sélection du bureau d'études chargé de l'élaboration du document d'urbanisme (PNR des Marais du Cotentin et du Bessin). D'autres Parcs mettent en place des dispositifs de conseil (PNR d'Auvergne et PNR des Pyrénées catalanes). Enfin, certains PNR ont également développé des outils et dispositifs d'accompagnement spécifiques pour identifier les enjeux liés à la Trame verte et bleue, à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, et leur traduction dans les PLU et PLUi.

L'objectif général est d'assurer la compatibilité des documents de planification locale avec la charte du Parc mais également d'aider la ou les communes à :

- construire de véritables projets de territoire conciliant enjeux de préservation et de développement ;
- traduire ce projet dans l'ensemble des documents du SCoT ou du PLU/PLUi. ■

1. LES DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIVES

▼ OBJECTIFS

Créer et mettre en place un dispositif permettant de :

- Faciliter le montage et le suivi des projets d'urbanisme portés par les collectivités ;
- Articuler et mutualiser l'action des organismes de conseil et des PPA ;
- Améliorer l'interface entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ;
- Optimiser l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme (pallier notamment le manque de compétences des bureaux d'études et au désengagement des services de l'État) pour favoriser le développement de projets de qualité ;
- Favoriser la concertation locale, voire l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme et d'aménagement locaux ;
- Favoriser le partage et le transfert d'expériences.

▼ DESCRIPTIF

Ces démarches visent la constitution d'un collectif de partenaires techniques (Parcs, CG, DDT, CAUE, EPF, chambres d'agriculture, etc.) qui partagent un même objectif : « inventer un nouvel urbanisme rural ». Au départ, il s'agit d'un réseau d'acteurs pouvant être formalisé dans le cadre d'une charte ou d'une convention. Ce n'est pas une structure de conseil supplémentaire. Le Parc anime ce réseau et coordonne l'action de ses membres sur le territoire : les collectivités restent libres d'y faire appel ou non.

En fonction des moyens disponibles et des contours du dispositif définis avec l'ensemble des partenaires, sont accompagnés :

- des démarches de diagnostic de territoire et de concertation locale (PNR des Pyrénées catalanes) ;
- des projets de planification locale et des opérations d'aménagement (projets d'urbanisme, constructions, rénovations, aménagements d'espaces publics, etc.) engagés sur le territoire du Parc (PNR des Volcans d'Auvergne et PNR Livradois-Forez).

▼ MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

La mise en place et l'animation de tels dispositifs reposent en grande partie sur les moyens internes des Parcs. En Auvergne, la phase de préfiguration et d'expérimentation des ateliers d'urbanisme des Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez a été soutenue financièrement par le conseil régional, les conseils départementaux et des fonds LEADER. Entre 60 000€ et 100 000€ sur 3 ans ont ainsi été mobilisés pour financer des moyens internes d'animation et des appuis techniques extérieurs (étude de préfiguration, rédaction de la convention partenariale, etc.). Sur le PNR Livradois-Forez, l'adhésion et le financement de communautés de communes a permis de trouver de nouvelles ressources et, ainsi, de démultiplier l'accompagnement auprès d'un plus grand nombre de communes.

EXEMPLES DE PNR AYANT MIS EN PLACE CE TYPE DE DISPOSITIFS

PNR des Volcans d'Auvergne : Atelier rural d'urbanisme (ARU)

- Dispositif lancé en 2013, suite à une phase de préfiguration.
- Animé par le responsable de la cellule Urbanisme, paysage et énergie qui compte par ailleurs deux chargés de missions, dont un chargé spécifiquement du suivi des projets de planification.
- Outil s'appuyant sur les « forces vives » du territoire et l'ingénierie de conseil existante (Parcs, CG, DDT, CAUE, chambre d'agriculture, EPF, ABF, EPIC, etc.). Les

partenaires se réunissent régulièrement au sein du Forum pour échanger sur le fonctionnement général de l'ARU, effectuer le bilan des projets en cours, définir un calendrier et un programme d'actions précis, réaliser des outils techniques communs (trames de cahiers des charges par exemple), etc.

- Accompagnement de projets de planification et d'opérations d'aménagement pilotes et innovantes (écoquartiers, PLUi, etc.). L'ARU organise également des sessions de formation-action à destination des collectivités.

→ Service gratuit pour les collectivités qui, en retour, s'engagent par délibération à associer l'ARU à toutes les étapes du projet.

EN SAVOIR PLUS



FIGURE 3.1
L'ARU SUR LA COMMUNE DE MENET

PNR Livradois-Forez : « Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez »

- Dispositif lancé en 2013, suite à une phase de préfiguration.
- Accompagnement collectif (Parc, CAUE, DDT, Aduhme, etc.) des projets de planification locale et des opérations d'aménagements proposés aux communes. L'atelier d'urbanisme n'intervient pas en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour ne pas concurrencer les bureaux d'études et les architectes. Il se concentre sur une mission de conseil : formation/sensibilisation, aide à la rédaction des cahiers des charges, conseils lors des phases de consultation, suivi

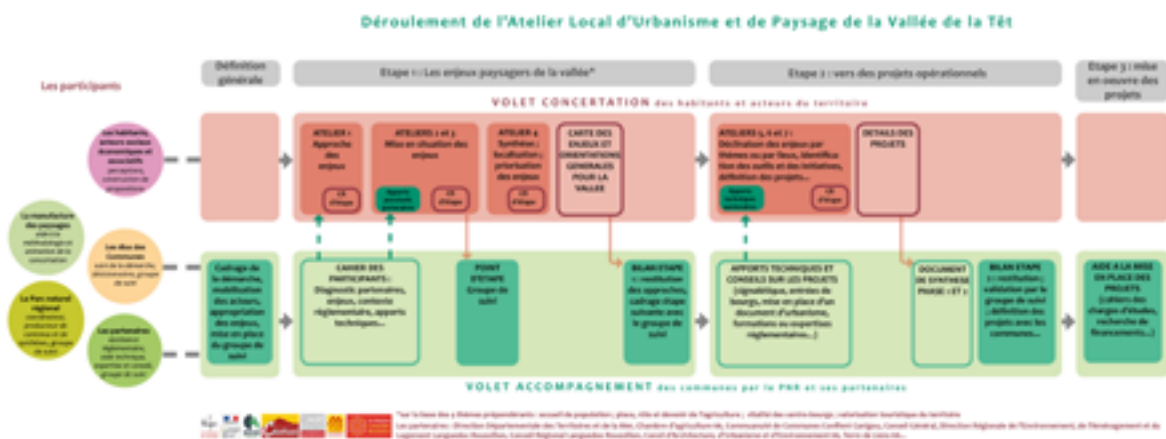
technique, etc.

- Propose un suivi des projets dans la durée, jusqu'à la phase d'évaluation.
- Adhésion et financement de dix-sept communautés de communes, à hauteur d'un euro par habitant et par an (équivalent à deux postes rattachés à la cellule urbanisme du Parc).

PNR des Pyrénées catalanes : « Ateliers locaux d'urbanisme et de Paysage (ALUP) »

- Démarche mise en place et testée en 2013 à Catllar.
- Travail de concertation avec les habitants, les acteurs économiques et associatifs, avec une expertise plus technique apportée par les structures associées (DDT, CAUE, chambres d'agriculture, associations naturalistes et culturelles, etc.) afin de faire émerger des pistes d'aménagements ou de projets, au plus près des besoins exprimés par les habitants.
- Outil d'aide à la décision permettant de faire émerger notamment des projets de planification locale prenant en compte le patrimoine paysager, naturel et culturel.
- Proposé gratuitement aux collectivités locales, l'ALUP repose essentiellement sur les ressources propres au Parc.
- Dispositif transversal, animé par le pôle aménagement du Parc (chef de pôle, chargé de mission urbanisme et paysage) mais impliquant également les autres chargés de mission (espaces naturels, agriculture, communication, éducation à l'environnement, mobilité, etc.).
- Partenariat avec la manufacture des paysages pour l'animation de la concertation locale.

FIGURE 3.2
SCHEMA PRÉSENTANT LE DÉROULEMENT DE L'ALUP



2. LES DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PARC « TVB/ DOCUMENTS D'URBANISME »

▼ OBJECTIFS

- Tester des méthodes d'identification et de prise en compte de la TVB dans les projets de planification locale ;
- Favoriser la prise en compte de la TVB de façon opérationnelle dans les SCoT, PLU/PLUi ;
- Favoriser la cohérence entre les schémas d'aménagement ou les documents de planification à différentes échelles : SRCE, SCoT, Plan de Parc, PLU/PLUi.
- Ces démarches d'accompagnement permettent également de tisser des liens étroits entre les communes et le Parc et d'initier d'autres actions opérationnelles en faveur de la biodiversité et de la TVB.

▼ DESCRIPTIF

Afin de favoriser la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme, plusieurs Parcs ont développé un accompagnement spécifique auprès de communes ou communautés de communes volontaires. Ces démarches peuvent se faire en complément d'un accompagnement déjà assuré par le Parc en matière d'urbanisme. Les PNR proposent généralement de réaliser ou de prendre en charge la réalisation d'un diagnostic éco-paysager approfondi, à partir de photo-interprétations et/ou d'inventaires de terrain. Ce diagnostic permet d'identifier et de partager les enjeux TVB à l'échelle communale (ou intercommunale), et d'apporter un appui technique, voire juridique, pour traduire ces enjeux dans les différents documents du SCoT ou du PLU. Cet accompagnement suppose notamment :

- Un suivi et un accompagnement de l'ensemble du projet de SCoT ou PLU/PLUi (participation à toutes les réunions de travail) ;
- La formulation de propositions adaptées et opérationnelles, et un appui à la rédaction du règlement (identification des éléments du paysage, OAP, etc.) ;

- Des temps d'échanges (visites sur le terrain, ateliers participatifs, etc.) avec les techniciens et les élus de la commune ou les délégués au SCoT, et les autres PPA (DDT, chambres d'agriculture, etc.) pour confronter les différents regards, partager et hiérarchiser les enjeux ;
- Un travail transversal au sein de l'équipe du Parc, entre les chargés de mission urbanisme et patrimoine naturel.

Les acquis de ces expériences sont généralement capitalisés à l'échelle de chacun des Parcs à travers la production d'une méthode « type », d'un guide ou d'un cahier des charges permettant de transférer la démarche sur d'autres communes ou territoires de SCoT.

▼ MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Ces démarches reposent essentiellement sur l'ingénierie et la pluridisciplinarité des Parcs. Certains Parcs font également appel à un appui technique et scientifique extérieur (bureau d'études ou associations naturalistes) par le biais d'une prestation ou d'une convention de partenariat.

Les moyens nécessaires sont variables en fonction de la méthode développée, des données, des connaissances et outils disponibles ainsi que des enjeux présents sur la commune (ou communauté de communes) concernée.

Dans le cadre des expériences déjà réalisées, 5 à 15 jours de travail ont été nécessaires pour permettre l'identification, le partage des enjeux TVB à l'échelle communale et leur traduction dans les différents documents du PLU. Ces moyens peuvent être mutualisés à l'échelle intercommunale dans le cadre d'un PLUi ou d'un PADD groupé. De plus, si les moyens nécessaires semblent importants dans le cadre des premières expériences mises en place, ils peuvent être rapidement optimisés au fur et à mesure de l'acquisition de compétences et de méthodologies.

EXEMPLES DE PARCS ENGAGÉS DANS DES DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT TVB/DOCUMENTS D'URBANISME

PNR des Causses du Quercy

→ Accompagnement TVB expérimenté à l'échelle communale.

EN SAVOIR PLUS

→ Également à l'échelle des SCoT à travers notamment l'animation d'échanges inter-SCoT.

PNR Livradois-Forez

→ Expérimentation en cours pour la prise en compte des réseaux écologiques dans la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme sur la communauté de communes de Billom Saint-Dier / vallée du Jauron (2014-2015).

PNR du Haut-Languedoc

- Accompagnement TVB/PLU expérimenté sur 2 communes.

EN SAVOIR PLUS



FIGURE 3.3
COMMUNE D'AIGUEFONDE

PNR Oise Pays de France

- Études, à l'échelle communale et intercommunale, pour décliner la TVB dans le SCoT des Pays d'Oise et d'Halatte et le PLU de Pont Sainte Maxence.

EN SAVOIR PLUS

PNR du Pilat : Fiche-action « Assistance à l'intégration de la TVB dans les PLU » du Contrat Corridors biologiques « Grand Pilat » 2014-2018

- Suite à un appel à candidatures auprès d'une soixantaine de communes du périmètre du contrat identifiées prioritaires pour cet accompagnement, 11 communes se sont portées volontaires dont : 7 sont situées dans le PNR et sont accompagnées en régie par l'équipe technique du Parc. Les 4 autres communes, hors PNR, font l'objet d'une mission externalisée (prestataire du Parc).

PNR du Gâtinais français

- Intégration de la TVB à l'accompagnement global proposé par le Parc aux communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur PLU.

PNR Normandie Maine

- Conseils gratuits du Parc aux collectivités et participation financière à l'élaboration de documents d'urbanisme intégrant notamment la TVB à hauteur de 10 000 € par PLU intercommunal et de 15 000 € pour financer les études de réalisation de lotissement/aménagement.

3. LES GUIDES TECHNIQUES OU MÉTHODOLOGIQUES POUR LA TRADUCTION DE LA TVB DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

▼ OBJECTIFS

- Capitaliser et transférer les acquis d'expériences/initiatives existantes ;
- Aider les acteurs du territoire (élus, décideurs, agents des collectivités, associations, bureaux d'études, etc.) à :
 - Comprendre les notions de TVB, d'écologie et de paysage,
 - Identifier et intégrer les enjeux TVB dans les stratégies de planification locale et les projets d'aménagement,
 - Mettre en œuvre des actions en faveur de la préservation et de la restauration de la TVB et du paysage.
- Avoir des guides adaptés aux contextes et enjeux locaux.

▼ DESCRIPTIF

Ces guides ou fiches techniques sont généralement le fruit de démarches expérimentales d'identification et de préservation de la TVB, à l'échelle du Parc, des communautés de communes ou des communes. Ils s'adressent à l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et de la biodiversité. Ils sont développés pour pallier le manque de moyens d'accompagnement des communes en cours de révision ou d'élaboration de leur document d'urbanisme. Malgré une grande diversité sur le fond et la forme, la plupart de ces documents comprend :

- une partie introductive : définitions, contexte, enjeux à différentes échelles, etc. ;

- des éléments méthodologiques pour l'identification et la préservation de la TVB dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme (PLU/PLUi et/ou SCoT) : les différentes étapes de diagnostics, la ou les méthodes pour analyser les données, la traduction des enjeux dans les différents documents et les outils réglementaires pouvant être utilisés ;
- une partie sur les enjeux et les méthodes de concertation des acteurs du territoire ;
- des références bibliographiques (ressources documentaires et webographiques).

Des liens vers d'autres outils/démarches de préservation de la biodiversité et de la TVB sont parfois proposés pour l'identification de pistes d'actions et de partenaires possibles. Des fiches détaillées par unité paysagère peuvent également être produites afin de préciser les enjeux et les éléments à prendre en compte dans les projets de planification et d'aménagement locaux.

Les guides produits sont généralement mis à disposition sur le site internet du Parc, transmis aux élus et autres acteurs locaux par courrier, et diffusés à l'occasion de rencontres, journées d'échanges, ou dans le cadre du

« porter-à-connaissance » du Parc lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

▼ MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Certains Parcs (PNR Loire Anjou Touraine) choisissent une production basée essentiellement sur des moyens internes, avec les différents chargés de mission (écologie, urbaniste, paysagiste, chargé de communication), et une co-construction avec les acteurs du territoire. D'autres (PNR des Volcans d'Auvergne) ont également fait appel à des prestataires externes qualifiés en matière de concertation et de communication. Ces productions ont été financées en partie par des fonds départementaux, régionaux et/ou d'État.

EXEMPLES DE GUIDES DÉVELOPPÉS PAR DES PARCS

PNR des Volcans d'Auvergne : « Guide pour la prise en compte des continuités écologiques et du paysage dans les projets d'urbanisme » (mars 2014)

📖 EN SAVOIR PLUS

PNR Loire Anjou Touraine : « Kit TVB » (Deuxième édition fin 2014)

📖 EN SAVOIR PLUS

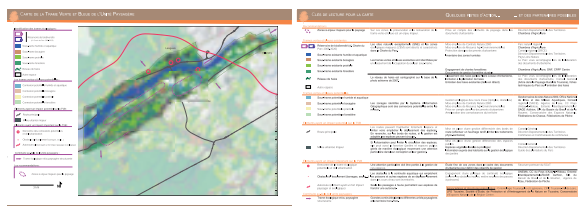


FIGURE 3.4
EXTRAIT DU "KIT TVB" PRODUIT PAR LE PNR LOIRE ANJOU TOURAINE

ENRr : « Mettre en œuvre la TVB à l'échelle des territoires – Tome 3 : Comment intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme ? » (2012)

📖 EN SAVOIR PLUS

PNR des Caps et Marais d'Opale : « Méthodologie d'identification de la TVB des communautés de communes pour les PLUi »

PNR des Causses du Quercy : « Identification et prise en compte de la TVB dans un PLU – Note méthodologique à destination des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'études »

→ **N.B. :** D'autres initiatives locales ou régionales existent en matière de guides pour favoriser la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme, tels que : le livret TVB du CAUE Puy de Dôme, les guides TVB/PLU et TVB/SCoT de la DREAL Midi-Pyrénées, etc.

REGARD SUR CES OUTILS

Les éléments d'analyse proposés ci-dessous ne visent pas à comparer les dispositifs, démarches et outils présentés dans le cadre de cette fiche. Leurs objectifs restent différents ainsi que les moyens et les méthodes développés pour les mettre en place. Leur complémentarité peut cependant être soulignée. Les guides méthodologiques font partie, en effet, du panel d'outils pouvant être développés en appui des démarches d'accompagnement technique qui apparaissent aujourd'hui indispensables pour une réelle prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme. Ces démarches, mises en place notamment par les Parcs, ont déjà fait preuve de leur efficacité. Les expériences existantes sont nombreuses et ont permis de mettre en évidence l'importance de proposer, aux collectivités, un accompagnement :

- concerté, avec les structures de conseil et PPA intervenant sur le territoire ;
- technique, complémentaire de l'AMO assurée par les bureaux d'étude ;
- pluridisciplinaire, qui s'adapte à leurs demandes et leurs besoins spécifiques ;
- intervenant en priorité sur les territoires à enjeux et à l'échelle intercommunale.

Enfin, au-delà de la prise en compte des orientations de la charte du Parc et, en particulier, de la TVB dans les documents d'urbanisme, ces démarches représentent généralement une porte d'entrée vers un appui aux collectivités locales sur la gestion/restauration des milieux naturels et l'appropriation des enjeux écologiques et paysagers par les habitants.

	POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE	CLÉS DE RÉUSSITE
DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcent la légitimité des Parcs en matière d'urbanisme (reconnaissance de cette compétence par les collectivités locales) ; • Sollicitation des Parcs en amont des projets ; • Renforcent le dialogue avec les différentes structures de conseil et bureaux d'études ; • Développement d'outils, de messages communs ; • Optimisent l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme ; • Développent les projets de qualité sur des territoires ruraux où les moyens sont plus limités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser le dispositif sur les plans juridiques (non concurrence avec le privé) et financiers (moyens d'animation suffisants) ; • Liens entre ces démarches (centrées urbanisme et paysages) et les actions biodiversité et aménagement du territoire du Parc ; • Transfert de compétences aux communautés de communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de préfiguration et d'expérimentation pour cadrer/adapter le dispositif aux spécificités/attentes locales ; • Mise en réseau des structures de conseil et PPA ; • Conventonnement avec les communes ou communautés de communes ; • Répondre aux besoins du territoire : cas/cas ; • Moyens humains pour animer le dispositif ; • Bien définir le contour du dispositif avec les élus des communes bénéficiaires pour éviter les tensions avec les prestataires privés.
DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PARC TVB/D.U.	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrit la TVB dans une démarche accessible, opérationnelle, et facile à reproduire ; • Maîtrise des coûts d'étude ; • Remplace les enjeux de paysage, de préservation des milieux naturels et des continuités écologiques au cœur des choix d'aménagement ; • Concertation avec les élus et autres PPA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches longues et chronophages nécessitant des moyens internes d'animation importants ; • Manque de moyens pour généraliser ce type de démarches à l'échelle communale ; • Volonté des communes ; • Dimension temporelle importante liée aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner dès la rédaction du cahier des charges ; • Prioriser les territoires à enjeux et l'échelle d'intervention intercommunale ; • Pluridisciplinarité, associant à minima un écologue/naturaliste et un urbaniste du Parc ; • Articulation avec le travail du bureau d'études (répartition des rôles) ; • Sensibilisation, formation des élus et des techniciens ; • Concertation avec les PPA.
GUIDES TECHNIQUES OU MÉTHODOLOGIQUES POUR LA TRADUCTION DE LA TVB DANS LES D.U.	<ul style="list-style-type: none"> • Supports de communication et de sensibilisation des bureaux d'études et socioprofessionnels ; • Outils de capitalisation, valorisation et transfert d'expériences ; • Peut permettre d'initier une dynamique TVB. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'appropriation par les élus (technicité du contenu) ; • Moyens internes pour la production du contenu et la concertation ; • Mise à jour du contenu ; • Diffusion du document. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation au contexte et enjeux locaux ; • Entrée/approche paysagère ; • Mobilisation de compétences en communication et illustration ; • Modalités de diffusion adaptée au public visé (élus, autres acteurs locaux, etc.).

SENSIBILISER LES ÉLUS

EN AMONT

PENDANT

APRÈS

LES DÉMARCHES D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME



© PNR VA

Les réglementations récentes et les nouvelles thématiques telles que la Trame verte et bleue, perçues parfois comme complexes voire contraignantes, sont généralement difficilement appréhendées sur le terrain par les élus locaux. Leurs besoins en termes de sensibilisation et de formation, même s'ils ne sont pas toujours exprimés, n'en demeurent pas moins réels pour permettre l'élaboration de documents d'urbanisme de qualité, prenant en compte des enjeux écologiques et paysagers. L'appropriation de ces enjeux nécessitent une évolution globale du regard des élus sur les documents d'urbanisme afin qu'ils ne soient plus perçus comme de simples outils fixant la destination des sols et encadrant le droit à la construction, mais bien comme de véritables projets politiques d'aménagement du territoire communal ou intercommunal.

De nombreux outils et démarches ont été développés par les Parcs pour sensibiliser et former les élus de leur territoire en matière d'urbanisme et de trame verte et bleue. ■

1. DES SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

▼ OBJECTIFS

- Expliquer ce qu'est la TVB à un large public ;
- Sensibiliser, notamment les décideurs locaux, aux enjeux liés à la TVB ;
- Décliner et adapter ces enjeux au contexte local ;
- Informer et mettre en valeur les initiatives locales.

▼ DESCRIPTIF

De nombreux supports de communication sont produits par les PNR et d'autres structures, régionales ou locales, afin de sensibiliser les élus et le grand public (cf. fiche 5) aux enjeux de la TVB et mettre en valeur les initiatives existantes : plaquettes, lettres d'information (trimestrielle ou bisannuelle, spécifique TVB ou rubrique TVB intégrée dans la lettre d'information générale du Parc), films, etc. L'appropriation de leur contenu par les élus, indépendamment de tout échange ou démarche d'accompagnement

(cf. fiche 3), est généralement limitée. L'utilisation de ces supports en tant qu'outils d'animation peut toutefois présenter un réel intérêt dans le cadre de temps d'échanges voire de formation.

▼ MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Réalisés en interne ou avec l'appui d'un prestataire externe, ces supports de communication sont généralement le fruit d'une équipe pluridisciplinaire composée de chargés de mission compétents en aménagement du territoire (urbanisme, biodiversité et paysage) mais également en communication et médiation afin de s'assurer de la vulgarisation des enjeux TVB pour une compréhension par le plus grand nombre (notamment les élus). L'édition de ces supports peut être financée en partie par des fonds départementaux, régionaux et/ou d'État.

EXEMPLES DE SUPPORTS EXISTANTS

PLAQUETTES ET LETTRES D'INFORMATION

PNR du Pilat : Dossier documentaire « Corridors biologiques – des paysages pour la biodiversité » (2014)

 [EN SAVOIR PLUS](#)

PNR Livradois-Forez : « Les cahiers du Parc – Environnement – Des réseaux écologiques pour préserver la biodiversité » (2013)

 [EN SAVOIR PLUS](#)

PNR de la Narbonnaise en Méditerranée : Plaquette : « La Trame verte et bleue, Qu'és aquo ? » (2011) et « Bulletin de l'observatoire n°8 » (janvier 2012)

 [EN SAVOIR PLUS](#)

PNR Forêt d'Orient : Lettre d'information « Info'Trame »

 [EN SAVOIR PLUS](#)

PNR de Brière : Lettre d'information « Info'Trame »

→ Dossier enjeu : « Avec la TVB, ça roule pour la biodiversité », Journal du Parc n°22 (2013)

 [EN SAVOIR PLUS](#)

→ Plaquette de vulgarisation pour les collectivités « Intégration de la Trame Verte et Bleue dans les documents de planification » (en cours de finalisation) : définitions et concepts, préparer l'étude, l'identification, la traduction, exemples d'actions en faveur de la TVB, ressources, données sur le territoire (retours d'expériences présentés en ateliers en 2014).

PNR Normandie-Maine : Plaquette "Trame verte et bleue - Une contribution du Parc pour comprendre et agir" (2013)

 [EN SAVOIR PLUS](#)

FILMS

PNR du Vexin français : « Trame verte et bleue dans le PLU de la commune de Ormerville (95) » (4 min).

 [EN SAVOIR PLUS](#)

PNR de la Montagne de Reims : « Reconnectons la nature » (5mn)

 [EN SAVOIR PLUS](#)

Nature Midi-Pyrénées : « La Trame verte et bleue sur le terrain » (25 min)

 [EN SAVOIR PLUS](#)

AUTRES OUTILS

PNR Loire-Anjou Touraine : le « Kit TVB » (Dernière mise à jour fin 2014)

→ Contient : une notice méthodologique générale et des fiches pédagogiques par unité paysagère.

→ Présenté aux élus et chambres d'agriculture du Parc dans le cadre d'un atelier-débat « paysage et TVB » organisé à l'occasion d'un comité syndical en janvier 2015.

 [EN SAVOIR PLUS](#)

2. DES TEMPS D'ÉCHANGES « TVB, PAYSAGE ET URBANISME » EN SALLE OU SUR LE TERRAIN

▼ OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus et les agents des collectivités territoriales aux enjeux TVB ;
- Partager les enjeux TVB existants à différentes échelles (Parc, intercommunalité, commune) ;
- Identifier le niveau d'appropriation des notions de paysage, de continuité écologique, etc. ;
- Identifier les besoins en termes d'accompagnement ;
- Favoriser les échanges entre élus et techniciens, le partage des initiatives et des projets de chacun.

▼ DESCRIPTIF

Voyage d'études, journées d'échanges, séminaires, visites sur le terrain, ateliers-débats, etc., diverses rencontres ont été organisées ces dernières années par les Parcs naturels régionaux sur le thème de la TVB. A destination principalement des élus et des agents des collectivités locales, ces temps d'échanges permettent d'aborder concrètement la notion de TVB, de faire le lien avec le paysage et l'urbanisme, de partager les enjeux existants à

l'échelle communale ou intercommunale, et de les replacer dans une perspective de planification locale et d'aménagement du territoire. Ils permettent généralement de valoriser des initiatives ou des dynamiques locales existantes. Ils peuvent également permettre d'initier un travail de co-construction d'outils ou de documents adaptés aux enjeux locaux et aux besoins des acteurs du territoire.

▼ MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'organisation de ces temps d'échanges repose principalement sur des moyens d'animation internes. Plusieurs jours de travail sont nécessaires pour définir le format et le contenu, choisir les intervenants, lancer les invitations, animer la rencontre et produire un compte-rendu.

Des partenariats ou des prestations peuvent également être développés afin notamment de s'appuyer sur des compétences externes en animation et concertation. Ces actions de communication et de sensibilisation sur la TVB peuvent être financées en partie par des fonds départementaux, régionaux, d'État et/ou FEDER.

EXEMPLES DE JOURNÉES D'ÉCHANGES, ATELIERS PARTICIPATIFS, SORTIES TERRAIN « TVB, PAYSAGE, URBANISME »

PLAQUETTES ET LETTRES D'INFORMATION

PNR des Volcans d'Auvergne :

- Organisation en 2013 d'ateliers participatifs et de rencontres thématiques (en partie sur le terrain) dans le cadre de l'élaboration du « Guide pratique pour la prise en compte des enjeux de continuités et du paysage dans les projets d'urbanisme » (cf. fiche 3).
- Prestation externe pour la création de supports d'animation et l'animation des ateliers participatifs.

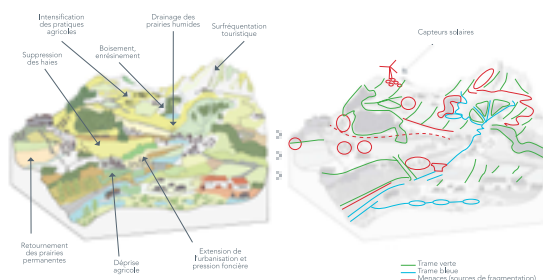


FIGURE 4.1

RÉSULTAT DE L'IDENTIFICATION COLLECTIVE DE LA TVB LORS DE L'ATELIER PARTICIPATIF ORGANISÉ À MASSIAC LE 21 MARS 2012. © SMPNRVA, C. FROGER / VEDI, 2012.

PNR de Brière :

- Organisation d'ateliers TVB/urbanisme dans le cadre d'un contrat nature (2013-2014), destinés aux

communes, EPCI et institutions, pour interroger sur la manière d'identifier la TVB et de la traduire dans les documents d'urbanisme (retours d'expériences présentés par le SCoT du Pays de Retz, SCoT de Lorient, et des bureaux d'études intervenant sur le territoire pour l'élaboration de la TVB et des PLU).

- Organisation de réunions en 2014 avec les élus des communes, par secteurs, pour identifier les grands enjeux relatifs à la TVB sur la base d'un travail de modélisation SIG (perméabilité des milieux et croisement de données). Ces échanges ont abouti à l'identification d'enjeux paysagers complémentaires par les élus.

PNR du Pilat : Rencontres « Trame verte et bleue (TVB) » pour Elus et Agents intercommunaux (2015)

- Dans le cadre du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat », programme de rencontres (en salle et sur le terrain), proposé aux élus communautaires et agents intercommunaux sur la TVB.
- Compte tenu du nombre important d'intercommunalités (13) concernées par le périmètre du contrat, l'action est ciblée sur un secteur à fort enjeu « TVB » (5 intercommunalités concernées).
- Prestation auprès d'un groupement de bureaux d'études et partenariat avec le SCoT Rives du Rhône pour l'organisation de ces rencontres.

- Un séminaire de lancement, 5 visites de terrain, 5 débats intercommunaux et un séminaire de restitution organisés d'avril à septembre 2015.
- Moyens humains et financiers : en plus du temps de travail des chargés de mission du Parc, une prestation de 37 000€ a été prévue et financée par des fonds FEDER et le Conseil régional de Rhône-Alpes.

PNR des Boucles de la Seine Normande : Educ'tour 2014 sur la TVB

- Journée organisée par l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (AREHN) en partenariat avec le Parc et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.
- À destination des acteurs Hauts-Normands de l'aménagement du territoire (élus, agents des collectivités, responsables associatifs, habitants, etc.).

EN SAVOIR PLUS



FIGURE 4.2
Educ'tour 2014

PNR de Loire Anjou Touraine : Journée technique "corridors écologiques: de la connaissance à l'action"

- Transfert d'expériences pour constituer sa TVB : Aspects réglementaires et contractuels de la TVB et de sa déclinaison, visite de chantier de restauration de continuités écologiques, etc.

IPAMAC : Voyage d'études « Trame verte et bleue - De la cartographie à la mise en œuvre d'un programme opérationnel partagé - Retours d'expériences de Saint-Étienne Métropole et du Parc du Pilat »

- Le réseau des Parcs naturels du Massif central a organisé en 2013, en partenariat avec le PNR du Pilat et Saint-Étienne Métropole, un voyage d'études (1,5 jours) sur la TVB à destination des élus et des techniciens des Parcs et autres collectivités/structures du Massif central.

EN SAVOIR PLUS

PNR du Haut-Languedoc :

- Organisation de réunions auprès d'élus avec le témoignage de la commune d'Aigüefonde accompagnée par le Parc dans le cadre de son PLU (cf. fiche 3).

PNR du Gâtinais français :

- Visite de la commune organisée en amont du PLU avec les élus (« Porter-à-connaissance » de terrain).

AUTRES EXEMPLES DE TEMPS D'ÉCHANGES « URBANISME-AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE » À DESTINATION DES ÉLUS

PNR de Brière :

- 4 ateliers d'Architecture, d'Urbanisme et des Paysages par an proposés aux élus, techniciens et partenaires pour traiter des problématiques locales, partager des expériences, les outils... sous forme de réunion, sortie de terrain, formation selon les besoins et les demandes.

PNR du Gâtinais français :

- Groupe « urbanisme » où les élus présentent leurs projets aux autres élus du Parc.

PNR du Massif des Bauges :

- Il est proposé aux élus de présenter leur PLU ou leur SCoT au stade du PADD à la commission « aménagement du territoire » du Parc réunissant l'équipe technique du Parc et certains élus du bureau afin de partager un pré-avis technique et de favoriser, si besoin, une ré-orientation du projet avant la consultation finale et la formalisation de l'avis final du Parc.

3. DES FORMATIONS « URBANISME ET PAYSAGE »

▼ OBJECTIFS

- Sensibiliser et former les élus et agents des collectivités locales en matière d'urbanisme, de paysage, etc.;
- Partager les différents enjeux existants à différentes échelles (Parc, intercommunalité, commune) ;
- Favoriser l'émergence de projets de planification locale et notamment de PLUi.

▼ DESCRIPTIF

Afin de les accompagner sur les aspects réglementaires des documents d'urbanisme mais aussi et surtout sur l'identification des différents enjeux (dont la TVB) de leur territoire, il peut être proposé aux élus d'un territoire des

temps longs (plusieurs jours répartis sur plusieurs mois) de formation-action. Ce format permet d'approfondir de nombreux sujets et d'aller au-delà d'une sensibilisation, en proposant des temps de formation, de prospective, de mise en situation et de mise en application des connaissances. La mise en place de ces formations suppose un engagement des élus à participer à toutes les sessions proposées et un temps de préparation concerté pour définir un contenu répondant à leurs besoins et leurs attentes.

Ces formations s'avèrent particulièrement indispensables pour préparer les élus à la mise en place d'un PLUi.

EXEMPLE D'UN PARC AYANT MIS EN PLACE CE TYPE DE FORMATIONS

PNR Livradois-Forez : Formations-actions « Paysage, aménagement et enjeux de territoire » (2009-2012)

- Formations mises en place grâce à l'Agence Régionale de Développement des Territoires Auvergnats (ARDTA) qui met à disposition une ingénierie de formation et apporte 100 % du financement (mission de formation confiée à un prestataire externe), le territoire fournissant le lieu d'accueil.
- Moyens humains et financiers : en plus du temps de travail des chargés de mission du Parc et des partenaires, un budget de 8 000€ pour financer l'animation et le bilan de chaque formation par un prestataire externe.
- Public cible : maires et adjoints à l'urbanisme d'une même Communauté de communes, en présence également de techniciens de la Communauté de communes et des partenaires de l'Atelier d'urbanisme (cf. fiche 2) : Parc, CAUE, Adhume, etc., pour intervenir et observer.
- Rencontre préalable Parc, ARDTA et Communauté de communes pour définir les besoins, puis rédaction d'un cahier des charges et recrutement d'un prestataire par l'ARDTA et le Parc.
- Organisation des formations : 1^{er} temps de mise à niveau sur l'urbanisme (procédures PLU/PLUi, etc.) ; 2^{ème} temps de discussion sur les enjeux sous forme d'ateliers/petits groupes de travail (jeux de cartes, etc.) avec des temps d'information (présentation de la

charte du Parc, de la carte énergétique du territoire, etc.) ; visite sur site pour illustrer les différentes problématiques animées par les structures d'accompagnement dont le Parc ; temps de mise en situation (rédaction d'un projet de cahier des charges pour l'élaboration d'un PLUi).

- Production d'un document bilan distribué à tous les participants en fin de formation.
- Plusieurs projets de PLUi lancés à l'issue de ces formations.



FIGURE 4.3
EXTRAIT DE LA PRÉSENTATION "PLUi DANS LE PNR LIVRADOIS-FOREZ"
(JUN 2012)

REGARD SUR CES OUTILS

Les éléments d'analyse proposés ci-dessous ne visent pas à comparer les supports de communication, temps d'échanges et formations dont la complémentarité est évidente. Parmi les clefs de réussite citées, l'entrée « paysage et cadre de vie » semble être une bonne clef d'entrée pour amener les élus à appréhender les enjeux TVB. L'intérêt de proposer des temps d'échanges ou de formation entre élus intercommunaux

voire inter-Parcs pour favoriser le partage d'initiatives et de projets a également été souligné par plusieurs Parcs. Enfin, la plupart des clefs de réussite concerne la mobilisation des élus qui représente une difficulté majeure partagée par l'ensemble des chargés de mission des Parcs.

	POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE	CLÉS DE RÉUSSITE
SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LA TVB	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogiques ; • Diffusion large ; • Outils d'animation ; • En permanence consultables dans le temps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de diffusion ; • Adapter le contenu au public « élus ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Format court ; • Adapté au contexte et aux enjeux locaux ; • Lier avec les enjeux paysagers, cadre de vie et développement urbain ; • Intégrer des témoignages d'élus ; • Utiliser les supports produits dans le cadre de temps d'échanges ou de formation.
DES TEMPS D'ÉCHANGES « TVB, PAYSAGE ET URBANISME » EN SALLE OU SUR LE TERRAIN	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des concepts et des enjeux ; • Échanges entre élus et avec l'équipe du Parc ; • Partage d'expériences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de disponibilité ou d'intérêt de la part des élus ; • Difficulté générale pour mobiliser les élus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite sur le terrain pour montrer la réalité du territoire ; • Format court, choisir des horaires qui conviennent aux élus ; • Convivialité ; • Animation par une équipe pluridisciplinaire ; • Intervention des élus (les élus parlent aux élus) ; • S'appuyer sur des données chiffrées et illustrées pour faciliter la prise de conscience ; • Association des PPA et des acteurs socioprofessionnels.
DES FORMATION « URBANISME ET PAYSAGE »	<ul style="list-style-type: none"> • Temps pour approfondir différentes thématiques ; • Échanges avec les élus et les techniciens de la commune ou communauté de communes ; • Moments d'échanges très riches ; • Préparation à lancer un PLUi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un temps de préparation et d'organisation important ; • Manque de disponibilité des élus ; • Faire perdurer, bilan dans le temps ; • Recruter/sélectionner des formateurs à la hauteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande/envie émanant de la commune ou communauté de communes (bon moment) ; • Co-construction du programme (définir les objectifs et les attendus, production d'un document de cadrage) ; • Partenariats avec des organismes de formation ; • Formation inscrite dans une perspective de PLU/PLUi ou SCoT ; • Assiduité des participants : s'assurer de la participation des « poids lourds » et qu'ils assistent à toutes les sessions ; • Choisir des horaires qui conviennent bien aux élus (vendredi soir, samedi matin) ; • Aboutir à une production (cahier des charges PLUi, etc.) ; • Produire un compte-rendu/ bilan de la formation.

FAIRE CONNAÎTRE LES ENJEUX TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE AU GRAND PUBLIC

✓ EN AMONT

✓ PENDANT

✓ APRÈS

LES DÉMARCHES D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME



© Lajoux - PNR HJ

Qu'est-ce que la TVB ? Quel est son intérêt ? Et quels sont les enjeux derrière cette notion ?

Ces questions sont complexes et souvent difficilement appropriables par le grand public. Pourtant, l'association de tous les acteurs du territoire, notamment des habitants, peut représenter un réel levier d'action pour la mise en œuvre de projets concrets de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Impliquer le grand public dans la démarche TVB apparaît donc primordial pour la réussite des actions. Pour répondre à ces enjeux, il est donc nécessaire de sensibiliser ces acteurs. Afin d'atteindre cet objectif, les Parcs mettent en place une batterie d'outils pédagogiques de vulgarisation et de sensibilisation sur le sujet de la TVB. ■

1. INFORMER LE GRAND PUBLIC

▼ OBJECTIFS

- Informer le grand public ;
- Sensibiliser et rendre les enjeux complexes de la TVB accessibles à tous ;
- Toucher et impliquer des publics généralement peu informés ou peu sensibilisés ;
- Développer une approche ludique et pédagogique de la TVB ;
- Décliner et adapter ces enjeux au contexte local ;
- Informer et mettre en valeur les initiatives locales ;

- Intégrer et mobiliser les propriétés privées en faveur de la TVB.

▼ DESCRIPTIF

Plaquettes, expositions, lettres d'information, films ou jeux sont les différents outils généralement utilisés pour informer et sensibiliser le grand public. Leur contenu se doit d'être vulgarisé et pédagogique. La déclinaison des enjeux TVB au contexte local est l'entrée principalement utilisée par les Parcs. Un retour, à titre d'exemple, sur les démarches du territoire en faveur de la TVB peut compléter ces documents pédagogiques.

EXEMPLES DE PNR AYANT MIS EN PLACE CES OUTILS

PNR du Morvan et du Haut-Jura : *Le Programme LIFE « Continuité écologique, gestion de bassins versants et faune patrimoniale associée »*

- Panel d'outils de sensibilisation pédagogique pour le grand public mis en place : film, jeu, exposition, plaquettes :

 [EN SAVOIR PLUS](#)

LES EXPOSITIONS, PLAQUETTES D'INFORMATION ET RENCONTRES

PNR du Vexin français : *Exposition mairies (2 communes), cadre des PLU*

- Panneaux de sensibilisation sur la place du patrimoine naturel à l'échelle communale. Une soirée d'information et d'explication sur les enjeux TVB, pour le grand public, a aussi eu lieu.

PNR de la Haute Vallée de Chevreuse : *La Trame verte et bleue, qu'est-ce que c'est ?*

- Poster fait pour la Fête de la Nature (enjeux TVB et actions concrètes menées par le PNR).

 [EN SAVOIR PLUS](#)



FIGURE 5.1
POSTER DU PARC DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE –
« LA TRAME VERTE ET BLEUE, QU'EST-CE QUE C'EST ? »

PNR de Loire-Anjou-Touraine : *Sensibilisation sur les marchés*

- Objectif : Toucher un public plus large.
- Travail effectué en partenariat avec les associations Geyser et Dialter.

PNR Caps et Marais d'Opale : *Guide « Gestes Nature »*

- Objectifs : fiches pédagogiques pour favoriser la biodiversité dans les jardins privés (hôtel à insectes, creuser une mare naturelle, etc.) :

 [EN SAVOIR PLUS](#)

LES LETTRES D'INFORMATION

Généralement à destination d'un public plus large (élus, collectivités, grand public).

Les 4 PNR franciliens : *Projet « Arcs écologiques franciliens, entre ville et campagne ». Note d'information : « Un projet liant biodiversité, paysage et urbanisation »*

 [EN SAVOIR PLUS](#)

PNR de la Montagne de Reims : « Sur les traces de la biodiversité » (déc 2014) et « Végétaux et animaux, Qu'est-ce qui se trame ? » (oct 2012)

 [EN SAVOIR PLUS](#)



FIGURE 5.2
LETTRES D'INFORMATION TRAME VERTE ET BLEUE DU PARC DE LA MONTAGNE DE REIMS – « VÉGÉTAUX ET ANIMAUX, QU'EST-CE QUI SE TRAME ? »

LES FILMS

Ce format peut aussi être utilisé comme un outil d'animation (réunions, salons, etc.).

PNR de la Montagne de Reims : « *Reconnectons la nature* » (5mn)

 [EN SAVOIR PLUS](#)

LES PAGES WEB

La majorité des Parcs ont aujourd'hui développé des pages web, dédiées à la Trame verte et bleue, sur leur site.

LES JEUX

Ce format est ludique et plus convivial. Il permet une sensibilisation des enfants mais aussi des adultes et peut être utilisé comme un outil d'animation.

PNR du Haut-Jura : Jeu de cartes « Les 100 pas » (à partir de 6 ans)

→ Ou comment créer un corridor de 100 pas pour le déplacement des espèces avant les autres joueurs (jeu dans la lignée du « 1000 bornes »).



FIGURE 5.3
JEU DE CARTES « LES 100 PAS » DU PARC DU HAUT-JURA

2. FAIRE PARTICIPER/IMPLIQUER LE GRAND PUBLIC

▼ OBJECTIFS

- Sensibiliser aux enjeux TVB sur le territoire ;
- Impliquer et faire participer le grand public aux enjeux de TVB ;
- Créer du lien social, un attachement pour le patrimoine naturel local ;
- Récolter des données, mettre en place des actions concrètes en faveur de la TVB.

▼ DESCRIPTIF

Ici, la sensibilisation du grand public passe par son engagement plus ou moins actif sur le terrain. Sorties et rencontres pédagogiques, inventaires participatifs, chantiers participatifs ou encore mise en place de projets scolaires, permettent d'impliquer et de faire participer le grand public à la TVB. Il se sent inclus dans le processus de mise en place de la TVB. Dans tous les cas, ces outils nécessitent une disponibilité du public et un temps d'animation et d'accompagnement non négligeable.

EXEMPLES DE PNR AYANT MIS EN PLACE CES OUTILS :

LES SORTIES DE TERRAIN

Objectif pédagogique : montrer les enjeux TVB du territoire, créer du lien social...

PNR des Pyrénées catalanes : *Atelier Local d'Urbanisme et de Paysage* (cf. fiche 3)

- Utiliser l'approche paysagère (identifier les corridors et les réservoirs de biodiversité) pour impliquer le grand public, compléter l'analyse technique et sensibiliser les citoyens aux enjeux TVB.
- Balade commentée (lecture de paysage), ateliers sur le terrain ou sur maquette organisés par le PNR dans le cadre des Ateliers locaux d'urbanisme et du paysage.

LES CHANTIERS PARTICIPATIFS

Les PNR de la Région Nord-pas de Calais : « *Plantons le décor* »

→ Promotion, chantiers participatifs pour la conservation du patrimoine végétal régional.

 [EN SAVOIR PLUS](#)

PNR des Caps et Marais d'Opale : *Projet ProPaTer* (Projets Participatifs de Territoire)

- En partenariat avec l'association « Les Blongios, la nature en chantier ».
- Objectifs : gestion collective et concertée d'espaces de nature « ordinaire ». Accompagner les collectivités, impliquer les citoyens de bout en bout, créer une dynamique locale et du lien social (ex : gestion du marais communal, identifié comme un enjeu pour la TVB dans le SCoT d'Ennevelin).

LES INVENTAIRES PARTICIPATIFS

Cet outil permet de sensibiliser et d'impliquer le grand public mais aussi de récolter des données naturalistes sur le territoire.

PNR de Loire-Anjou Touraine, de Lorraine, des Boucles de la Seine Normande : *BOMBINA (Base de données de l'Observatoire Mutualisé de la Biodiversité et de la Nature) et STERNE (Système Territorial d'Étude et de Recherches Naturaliste et Écologiques)*

- Outils de saisie d'informations de la Nature sur Internet qui permettent la gestion des données naturalistes dans le cadre des missions des Parcs (ABC, TVB, Natura 2000, etc.).
- S'appuient sur un support cartographique pour consulter, rechercher, localiser et saisir des observations naturalistes.
- Les cartes obtenues sont utilisables pour sensibiliser et animer lors de la mise en place d'un PLU. Les données sont accessibles à tous (grand public, partenaires institutionnels et associatifs).

 **BASE DE DONNÉES STERNE**

 **BASE DE DONNÉES BOMBINA**

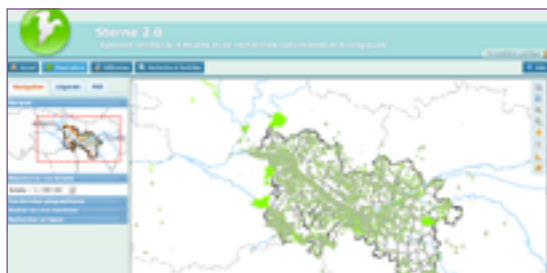


FIGURE 5.4
SUPPORT CARTOGRAPHIQUE DE LA BASE DE DONNÉES STERNE

PNR des Ballons des Vosges, des Vosges du Nord et de Lorraine : *Projet « Jardins et biodiversité »*

- Objectifs : sensibiliser à la biodiversité des jardins et aux pratiques écoresponsables de jardinage (conférences et manifestations).
- Concours « Mon jardin, un coin de nature » pour valoriser les pratiques de jardinage naturelles (respectueuses de l'environnement, recyclage, économie des ressources) en faveur de la biodiversité et qui prennent en compte le contexte paysager dans lequel elles s'inscrivent.
- Accessible à tous les acteurs avec un jardin (privés, écoles, espaces publics, etc.), qu'il soit potager, d'ornement, avec une mare, une prairie, un verger...
- Un suivi des jardins *via* la création d'un observatoire participatif de la biodiversité, pour adapter les futures actions de sensibilisation aux mesures favorables à la biodiversité.

 **EN SAVOIR PLUS**

PNR du Verdon : *« Inventaires citoyens de la biodiversité »*

- Découverte de la faune/flore du territoire *via* un grand inventaire naturaliste. La science devient prétexte à convivialité et sensibilisation, et l'échange se fait dans

les deux sens : les savoirs populaires sont recueillis, diffusés et valorisés.

 **EN SAVOIR PLUS**

LES PROJETS SCOLAIRES

Sensibiliser les plus jeunes (et les parents), nécessite l'investissement du corps enseignants.

PNR du Haut-Jura

- 12 projets scolaires (350 élèves) sur la question du déplacement des espèces (pose de nichoirs, restauration de haies, création d'une prairie fleurie, etc.) menés. Deux journées de rencontres festives ont clôturé le programme.
- Intervention de professionnels, animations pédagogiques et mise en place d'un blog de suivi des projets ont ponctué l'année scolaire.
- Financement : DREAL, Région Franche-Comté et Rhône-Alpes.

 **EN SAVOIR PLUS**



FIGURE 5.5
PROJET SCOLAIRE DU PARC DU HAUT-JURA, ANIMATION ET TRAVAIL AUTOUR DU HÉRISSON

PNR du Golfe du Morbihan : *Approche TVB dans la formation BTSa Gestion et Protection de la Nature (Lycée L.E.A.P. Kerplouz-LaSalle d'Auray)*

- Mis en place en 2014, participation à l'étude « Suivi des espèces emblématiques du SCoT de la presqu'île de Rhuy : le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué » pour mettre en application les connaissances acquises en cours et introduire la TVB.

 **EN SAVOIR PLUS**

Les PNR de la Région Nord-Pas de Calais : *Objectif Nature*

- Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable (depuis 25 ans). Compréhension par l'immersion au cœur des écosystèmes régionaux, dont appropriation de la TVB. En 2013, 1000 classes, 88 projets d'animations proposés.
- Partenariats : Espaces Naturels Régionaux de Nord-Pas de Calais [ENRx], l'Éducation nationale (Rectorat, professeurs, etc.), Conseil régional Nord-Pas de Calais, Europe (INTERREG et FEDER), Caisse d'Épargne Nord France Europe.

 **EN SAVOIR PLUS**

REGARD SUR CES OUTILS

Les éléments d'analyse ci-dessous n'ont pas pour objectif de comparer les outils présentés au sein de cette fiche. Chaque dispositif ainsi que les moyens et les méthodes développés pour les mettre en place restent différents. Leur complémentarité peut cependant être soulignée. Précisons également trois conditions fondamentales pour que ces outils répondent aux objectifs visés :

- d'une manière générale, l'entrée « espèce emblématique » peut permettre de sensibiliser et d'attirer un plus large public ;

- l'ensemble de ces outils demande un investissement humain et financier non négligeable et il est nécessaire de se questionner en amont sur les besoins et les objectifs à atteindre avant de mettre en place un des outils ;
- les dispositifs doivent être pédagogiques et vulgarisés.

		POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
INFORMER	Plaquettes, exposition	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogiques et accessibles à tous ; • Inclure les communes permet une sensibilisation des élus et une meilleure visibilité : « faire d'une pierre deux coups ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessitent un temps de sensibilisation des élus en amont ; • Visibilité et diffusion plus restreintes.
	Lettres d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Peuvent être diffusées largement et toucher un plus large public. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas toujours lues.
	Films	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnent généralement mieux que les documents écrits ; • Peuvent servir d'outil d'animation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Souvent plus difficiles à mettre en place et moins utilisés ; • Le format doit être court (5mn).
	Jeux	<ul style="list-style-type: none"> • Conviviaux et pédagogiques ; • Sensibilisent une tranche d'âge plus large (enfant/adulte) ; • Peuvent servir d'outil d'animation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Souvent moins diffusés.
FAIRE PARTICIPER IMPLIQUER	Sorties de terrain Chantiers participatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Voir de ses propres yeux les enjeux : sensibilisation efficace ; • Création de lien social ; • Chantier participatif : création d'un attachement au lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer le grand public ; • Les personnes présentes sont souvent déjà sensibilisées ; • Effort de communication en amont et d'animation au moment de l'initiative.
	Inventaires participatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Collectent un grand nombre de données ; • Sensibilisent et informent les acteurs du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiabilité des données ? • Sensibiliser et former les acteurs peut être chronophage ; • Public restreint et déjà sensibilisé ; • Mettre des garde-fous pour s'assurer de la fiabilité des données (vérifier par des experts).
	Projets scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • En sensibilisant les enfants, on sensibilise les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des institutions scolaires (enseignants, rectorat...); • Temps de préparation et d'animation dédiés toute l'année.

Conclusion

En tant que structures aux compétences transversales, à l'interface entre l'échelon local et régional, les Parcs naturels régionaux ont développé depuis plusieurs années différents outils et démarches d'accompagnement pour favoriser la prise en compte des enjeux paysagers, de la biodiversité et de la TVB dans la planification locale et les projets d'aménagement locaux. Intervenant en continu ou ponctuellement, en amont et/ou pendant la procédure

d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme, les PNR apportent des connaissances, une expertise technique pluridisciplinaire, favorisent la sensibilisation des acteurs locaux et la concertation locale (cf. figure 1). Ils sont également impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle des projets de territoire, le développement d'actions locales de préservation et de restauration de la TVB.

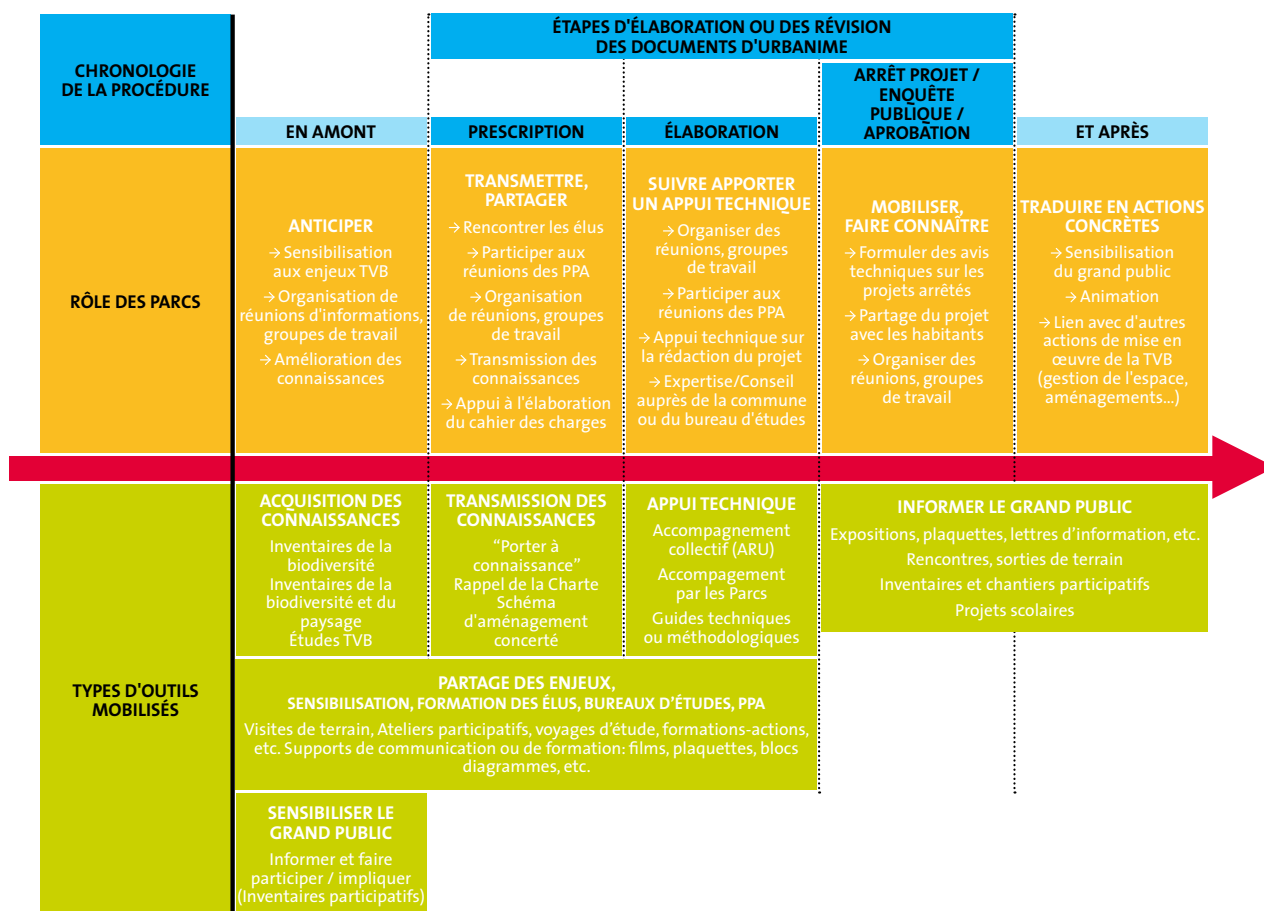


FIGURE 2
RÔLE DES PNR ET OUTILS MOBILISÉS DANS LE CADRE DE PROCÉDURES D'ÉLABORATION OU DE RÉVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Les PNR ne sont pas les seuls acteurs du territoire à développer des outils et démarches pour accompagner les communes à prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme. D'autres initiatives ont été mises en place également par des Régions, des Départements, des CAUE, des Communautés d'agglomération, des Agences d'urbanisme, etc. L'ARPE Midi-Pyrénées anime ainsi la cellule d'appui biodiversité (**EN SAVOIR PLUS**), l'URCAUE Aquitaine, quant à elle, encadre l'assistance « Continuités Écologiques » (cf. Figure 2), ou encore, Saint-Étienne Métropole qui propose l'assistance à l'intégration des corridors dans les PLU (**EN SAVOIR PLUS**).



FIGURE 3
PRÉSENTATION DE L'ASSISTANCE "CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES" - URCAUE AQUITAINE

Ces expérimentations, qu'elles soient portées par des PNR ou d'autres structures, ont permis de mettre en évidence des conditions pour le succès des démarches d'accompagnement auprès des collectivités locales, ce qui contribue à une prise en compte opérationnelle de la TVB dans les documents d'urbanisme. Parmi ces clés de réussite, on retrouve notamment :

→ S'appuyer sur des communes volontaires et adapter les outils ou les dispositifs d'accompagnement à leurs besoins et aux enjeux présents sur leur territoire.

- Favoriser l'émergence de projets à l'échelle intercommunale (cohérence écologique et paysagère, mutualisation des moyens), notamment de PLUi.
- Donner envie aux acteurs de se mobiliser en faveur de la TVB :
 - Proposer des supports vulgarisés et pédagogiques pour favoriser la sensibilisation et l'information d'un large public (élus, collectivités, bureaux d'études, grand public, etc.) mais aussi pour faciliter la prise en compte des résultats dans les documents d'urbanisme. D'une manière générale, les entrées « paysage et cadre de vie » semblent être entendues par les élus et leur permettre d'appréhender plus facilement les enjeux TVB. L'entrée « espèce emblématique » semble trouver un écho favorable auprès du grand public.
 - Apporter des preuves tangibles aux enjeux présents sur le territoire (cartes, chiffres, argumentaire travaillé).
 - Proposer des visites sur le terrain pour une meilleure prise de conscience des enjeux.
 - Initier des temps d'échanges et de retours d'expériences entre les élus d'un même territoire ou inter-territoires.
- Ne pas se limiter à des productions écrites (études, plaquettes, guides, PAC, etc.) mais proposer également un accompagnement technique humain (animation).
- Assurer un accompagnement technique pluridisciplinaire auprès des différents acteurs concernés (élus, bureau d'études, PPA, etc.) dans le temps (avant/pendant/après l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme).
- Apporter un appui technique auprès des communes ou communautés de communes dès l'amont pour définir leur projet en fonction des enjeux et des moyens disponibles, et sélectionner des bureaux d'études compétents sur la base de cahiers des charges détaillés et précis (avec les enjeux, les objectifs, les besoins, les moyens à mettre en œuvre, etc.).
- Former les bureaux d'études assurant l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, en matière de TVB.



AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER DE



IPAMAC
2 rue Benaÿ • 42410 PELUSSIN
Tel. 04 74 59 71 70
E-mail: contact@parcs-massif-central.com

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



Cette étude est co-financée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fond européen de développement régional

Synthèse « Accompagnement des communes pour la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme – Méthodes et outils développés par les Parcs naturels régionaux » – Mai 2015

COPRODUCTION

Fédération des Parcs naturels régionaux de France – Claire Hamon
IPAMAC – Marie Bonnevalle

RÉDACTION

Solène Bellanger – Marie Bonnevalle – Claire Hamon

CONCEPTION GRAPHIQUE

Samuel JAN

Merci à tous les PNR ayant contribué à cette étude.

CRÉDITS PHOTOS COUVERTURE

Photo 1 : © PNR CQ – J. PALLE Photo 2 : © PNR ML – J. PALLE

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9 rue Christiani • 75018 Paris
Tel. 01 44 90 86 20 • Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

